

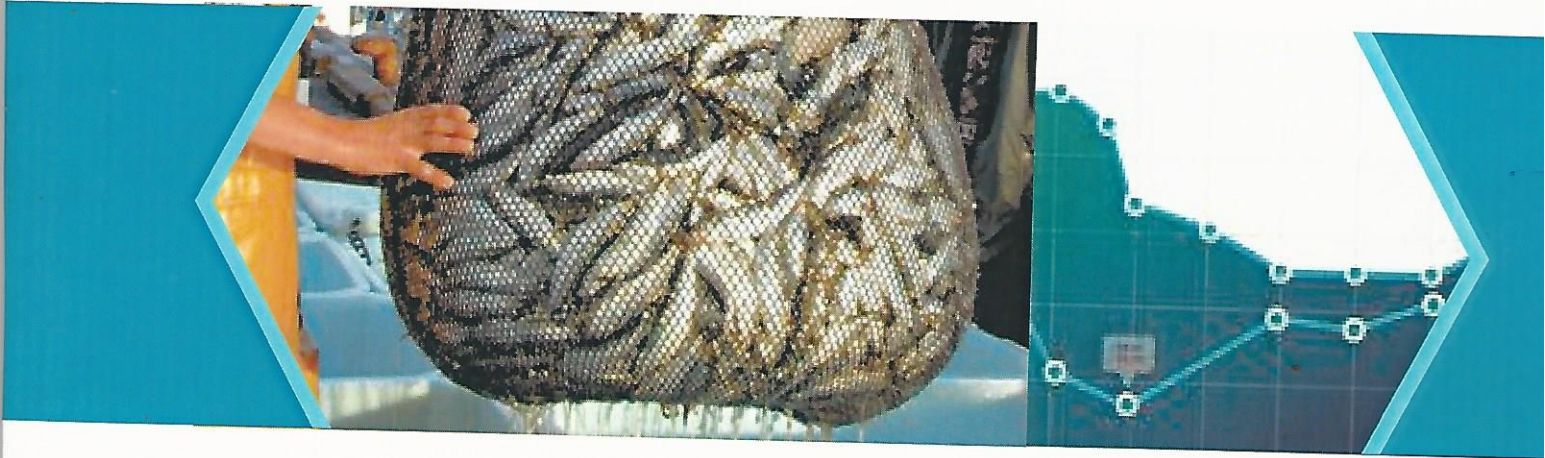


الجمهورية الإسلامية الموريتانية
وزارة الصيد والاقتصاد البحري
المعهد الموريتاني لبحوث المحيطات والصيد
République Islamique de Mauritanie
Honneur - Fraternité Justice
Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime



التقرير الموجز | Rapport de synthèse

النسخة التاسعة لفريق العمل العلمي للمعهد الموريتاني
" لبحوث المحيطات والصيد، تحت عنوان
تسيير الموارد البحرية وإدارة التنوع البيولوجي خدمة للتنمية المستدامة "
نواذيبو من 11 إلى 14 فبراير 2019



9ème EDITION DU GROUPE DE TRAVAIL SCIENTIFIQUE DE L'IMROP
SOUS LE THEME :
"AMENAGEMENT DES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET GESTION DE
LA BIODIVERSITE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DURABLE"

Nouadhibou du 11 au 14 février 2019

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE
MAURITANIE

Honneur – Fraternité - Justice

MINISTRE DES PECHEES ET DE
L'ECONOMIE MARITIME

INSTITUT MAURITANIEN DE RECHERCHES
Océanographiques ET DES PECHEES



الجمهورية الإسلامية
الموريتانية

شرف – إخاء - عدالة

وزارة الصيد والاقتصاد البحري

المعهد الموريتاني لبحوث المحيطات والصيد

النسخة التاسعة لفريق العمل العلمي للمعهد الموريتاني لبحوث المحيطات والصيد، تحت
عنوان: "تسيير الموارد البحرية وإدارة التنوع البيولوجي خدمة للتنمية المستدامة".
نواذيبو من 11 إلى 14 فبراير 2019

تقرير موجز

9^{ème} EDITION DU GROUPE DE TRAVAIL SCIENTIFIQUE DE L'IMROP
SOUS LE THEME :
"AMENAGEMENT DES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET GESTION DE
LA BIODIVERSITE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DURABLE"
Nouadhibou du 11 au 14 février 2019

Rapport de synthèse

Mars 2019

التقرير الموجز لفريق العمل التاسع للمعهد – Rapport de synthèse du Groupe de Travail de l'IMROP

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS	4
LISTE DES FIGURES	6
LISTE DES TABLEAUX	7
INTRODUCTION	9
RESUME EXECUTIF	11
المقدمة	16
الملخص التنفيذي	17
EXECUTIVE ABSTRACT	19
RESULTATS DES ANALYSES DES DIFFERENTES COMMISSIONS	22
I. ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITE	22
I.1. EVOLUTION DE L'UPWELLING	22
I.2. TEMPERATURE DE SURFACE	22
I.3. DEPLACEMENT DU FRONT THERMIQUE	22
I.4. QUALITE DES EAUX MARINES	23
I.5. ÉTAT DE LA BIODIVERSITE ET DES HABITATS	23
II. PECHERIES ARTISANALES ET CONTINENTALES	23
II.1. PECHE ARTISANALE MARITIME	23
II.1.1. EFFORT DE PECHE	23
II.1.2. CAPTURES DE LA PECHE ARTISANALE	24
II.1.3. ANALYSE DES RENDEMENTS DU POULPE	25
II.2. PECHE CONTINENTALE	25
II.2.1. ETAT DES LIEUX DE LA PECHE CONTINENTALE	25
II.2.2. LE LAC FOUM GLEILA	26
II.2.3. CONTRIBUTION DE LA PECHE CONTINENTALE A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET L'INSECURITE ALIMENTAIRE EN MILIEU RURAL	26
II.2.4. DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL	26
II.2.5. SUIVI SCIENTIFIQUE	27
II.3. PISCICULTURE EN MILIEU CONTINENTAL	27
II.4. RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES	27
III. PECHERIES HAUTURIERES PELAGIQUES	28
III.1. EFFORT DE PECHE	28
III.1.1. PECHE HAUTURIERE	28
III.1.2. PECHE COTIERE	28
III.1.3. PECHE THONIERE	29
III.1.4. EFFORT DE PECHE (EN JOURS DE MER)	29
III.2. CAPTURES DE POISSONS PELAGIQUES DANS LA ZEE MAURITANIEENNE	29
III.2.1. PETITS PELAGIQUES	29
III.2.2. THONIDES	30
III.3. DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DE FARINE DE POISSON	30
III.4. ÉVALUATION DES RESSOURCES PELAGIQUES	31
III.5. RECOMMANDATIONS :	33
III.5.1. RECOMMANDATIONS GENERALES	33
III.5.2. RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES	33
IV. PECHERIES HAUTURIERES DEMERSALES	33
IV.1. DESCRIPTION DES PECHERIES INDUSTRIELLES DEMERSALES	33
IV.1.1. CEPHALOPODES	33

IV.1.1.1.	EFFORT DE PECHE.....	33
IV.1.1.2.	CAPTURES	33
IV.1.1.3.	CPUE.....	34
IV.1.2.	CREVETTIERS	35
IV.1.2.1.	EFFORT DE PECHE DES CREVETTIERS.....	35
IV.1.2.2.	EVOLUTION DES CAPTURES.....	35
IV.1.2.3.	CAPTURES PAR UNITE D'EFFORT (CPUE).....	35
IV.1.3.	LANGOUSTE	36
IV.1.3.1.	DESCRIPTION DE LA PECHERIE DE LA LANGOUSTE ROSE.....	36
IV.1.3.2.	EFFORT DE PECHE.....	36
IV.1.3.3.	EVOLUTION DES CAPTURES	37
IV.1.3.4.	EVOLUTION DES CAPTURES PAR UNITE D'EFFORT (CPUE)	37
IV.1.4.	MERLUS	37
IV.1.4.1.	EFFORT DE PECHE.....	37
IV.1.4.2.	CAPTURES	37
IV.1.4.3.	LES CPUE	38
IV.1.5.	POISSONNIERS HAUTURIERS DEMERSAUX	38
IV.1.5.1.	EFFORT DE PECHE.....	38
IV.1.5.2.	CAPTURES	38
IV.1.5.3.	EVALUATION DES RESSOURCES DEMERSALES	39
IV.2.	RECOMMANDATIONS	40
IV.2.1.	RECHERCHE ET D'AMENAGEMENT	40
IV.2.2.	RECOMMANDATIONS GENERALES	41
V.	INDICATEURS SOCIOECONOMIQUES DU SECTEUR DES PECHEES	42
V.1.	ETAT DE L'INVESTISSEMENT	42
V.2.	SYSTEME D'EXPLOITATION	42
V.2.1.	LE NOMBRE DES CONCESSIONS	42
V.2.2.	LES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION ET DE VALORISATION	42
V.2.3.	LES MARCHES ET L'EVOLUTION RECENTE DES EXPORTATIONS DES PRODUITS DE PECHE	42
V.2.3.1.	CONTEXTE INTERNATIONAL DE L'OFFRE DE POISSON	42
V.2.3.2.	EVOLUTION DES EXPORTATIONS MAURITANIENNES DES PRODUITS HALIEUTIQUES	43
V.3.	CONTRIBUTION DU SECTEUR A L'ECONOMIE NATIONALE	44
V.3.1.	VALEUR AJOUTEE ET PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB).....	44
V.3.2.	LA CONTRIBUTION A LA SECURITE ALIMENTAIRE	44
V.3.3.	CONTRIBUTION A L'EMPLOI	44
V.3.4.	RECETTES PUBLIQUES	45
V.3.5.	CONTRIBUTION A LA BALANCE COMMERCIALE ET A LA BALANCE DE PAIEMENTS	45
V.4.	RECOMMANDATIONS	46
VI.	AMENAGEMENT DES PECHEES	46
VI.1.	MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPALES MESURES D'AMENAGEMENT DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE STRATEGIE DES PECHEES 2015-2019.....	46
VI.2.	PLANS D'AMENAGEMENTS.....	47
VI.2.1.	PLANS D'AMENAGEMENT ADOPTES	47
VI.2.1.1.	PLAN D'AMENAGEMENT DE LA PECHERIE DU POULPE (PAP-P) :.....	47
VI.2.1.2.	PLAN D'ACTION NATIONAL DE GESTION DES RAIES ET REQUINS (PAN-REQUINS)	49
VI.2.2.	PLANS D'AMENAGEMENT ET/OU DE GESTION NON ADOPTES (PROJETS).....	49
VI.2.3.	ANALYSE DES MESURES TECHNIQUES	50
VI.2.3.1.	ARRETS BIOLOGIQUES	50
VI.2.3.2.	SEGMENTATION, ZONAGE ET ENGINS DE LA PECHE COTIERE PELAGIQUE	51
VI.3.	PECHEES EXPLORATOIRES : CAS DE L'ANCHOIS (CHALUT BŒUF) ET CONCOMBRE ;	51
VI.3.1.	CAS DE L'ANCHOIS	51
VI.3.2.	CAS DES CONCOMBRES	51
VI.4.	INDUSTRIE DE LA TRANSFORMATION DANS LE SECTEUR DES PECHEES EN MAURITANIE ;	52
VI.5.	INFRASTRUCTURES DE DEBARQUEMENT EN MAURITANIE	52
VI.6.	SYSTEME D'INFORMATION DES PECHEES (SIP).....	53

Liste des acronymes et abréviations

AZF	Autorité de la Zone Franche
BCM	Banque Centrale de Mauritanie
BGP	Biodiversité, Gaz et Pétrole :
HAP	Hydrocarbure Aromatique Polycyclique
CA	Chiffre d'Affaires
CCLME	Grand Écosystème Marin du Courant des Canaries (Canary Current Large Marine Ecosystem)
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
CPUE	Captures par Unité d'Effort
COPACE	Comité des Pêches de l'Atlantique Centre-Est
COMECA	Construction Mécanique de l'Atlantique
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
EPBR	Établissement Portuaire de la Baie du Repos
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (Food and Agriculture Organisation)
FNP	Fédération Nationale des Pêches
GCM	Gardes Côtes Mauritanienes
GLM	Modèle Linéaire Généralisé (Generalized Linear Models)
GoWAMER	Gouvernance dans l'Écorégion Ouest Africain (Gouvernance Western Africain Marine Écorégion)
GT	Groupe de Travail
ICCAT	Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (International Commission for the Conservation of Atlantic Tunas)
IEO	Institut Espagnol d'Océanographie
INRH	Institut National de Recherche Halieutique
IPE	Initiative Pauvreté Environnement
IMROP	Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
JP	Journal de Pêche
Kg	Kilogramme
LEBOA	Laboratoire d'Écologie et Biologie des Organismes Aquatiques
LESE	Laboratoire des Études Sociales et Économiques
LEMMC	Laboratoire d'Études des Milieux Marins et Côtiers
LERVA	Laboratoire d'Évaluation des Ressources Vivantes Aquatiques
MPEM	Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime
NOAA	Agence Américaine d'Observation Océanique et Atmosphérique (National Oceanic and Atmospheric Administration)
N/O	Navire Océanographique
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONM	Office Nationale de la Météorologie
ONS	Office Nationale de la Statistique

ONISPA	Office National de l'Inspection Sanitaire de la Pêche et l'Aquaculture
PA	Pêche Artisanale
PC	Pêche Côtière
PAP	Plan d'Aménagement par Pêcherie
PCA	Analyse en Composante Principale (Principal Component Analysis)
PCB	PolyChloroBiphényle
OCS	OrganocChlorés
OASU	Observatoire Aquitain des Sciences de l'Univers
PSI	Pourcentage de l'index de Similarité (Percentage Similarity Index)
PH	Pêche Hauturière
Ph	Phosphate
PK	Point Kilométrique
PNBA	Parc National du Banc d'Arguin
PND	Parc National du Diawling
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PIB	Produit Intérieur Brut
PRCM	Partenariat Régional pour Conservation de la zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest
PRAO	Programme Régional de l'Afrique de l'Ouest
POLMAR	Pollution MARitime
PSPI	Programme Suivi de la Pêche Imraguen
RIM	République Islamique de Mauritanie
RGS	Rapport Gonado-Somatique
SEM	Société d'Économie Mixte
SIG	Système d'Information Géographique
SNDP	Société Nationale de Distribution de Poissons
SNIM	Société Nationale Industrielle et Minière de Mauritanie.
SMCP	Société Mauritanienne de Commercialisation de Poissons
SS	Service Statistique
SST	Température de surface de la mer (Sea Surface Temperature)
SSPAC	Système Suivi de la Pêche Artisanale et Côtière
SGP	Système Généralisé des Préférences
TAC	Total Autorisé de Captures
TC	Température en degré Celsius
TS	Index de réflexion acoustique (Target Strength)
CO2	Dioxyde de carbone
N2O	Dioxyde d'azote
CH4	Méthane
UE	Union Européenne
UMR-EPOC	Unité Mixte de Recherche- Environnements et Paléo environnements Océaniques et Continentaux
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization)
VPA	Analyse Virtuelle des Populations (Virtual Population Analysis)
VMS	Système de Suivi des Navires (Vessel Monitoring System)
ZEE	Zone Économique Exclusive
ZEEM	Zone Économique Exclusive Mauritanienne

Liste des figures

Figure 1 : Dates d'entrée et de sortie du front thermique sur la ZEE mauritanienne	22
Figure 2 : Évolution de l'effort de pêche (jours de mer) et du parc piroguier actif.....	24
Figure 3 : Évolution des captures du segment Pêche Artisanale.....	25
Figure 4 : Évolution des captures du segment Pêche Artisanale par engin	25
Figure 5 : Évolution des CPUE et de l'effort du poulpe (engins pots à poulpe).....	25
Figure 6 : Nombre des navires hauturiers pélagiques de 1990 à 2018	28
Figure 7 : Évolution du nombre de pirogues senneurs de 2010 à 2018 en Mauritanie	28
Figure 8 : Évolution du nombre des bateaux côtiers pélagiques de 2014 à 2018.....	29
Figure 9 : Nb de navires de pêche artisanale et côtière par segment, et nombre de navires de la pêche hauturière en 2018	29
Figure 10 : Nombres de thoniers UE autorisés dans la zone de pêche Mauritanienne, par type de navire, entre 2014 et 2017	29
Figure 11 : Évolution de l'effort de pêche en nombre de jours	29
Figure 12 : Évolution des débarquements de petits pélagiques réalisés par les différentes flottes opérant dans la ZEE mauritanienne (tonnes)	30
Figure 13 : Pourcentage des captures mauritaniennes par rapport à la sous-région.	30
Figure 14 : Évolution de la quantité des poissons petit pélagiques transformée entre 2005 à 2017	31
Figure 15 : Évolution du pourcentage par principales espèces transformées dans la zone nord (Nouadhibou)	31
Figure 16 : Effort de flottilles céphalopodière hauturière et côtière.....	34
Figure 17 : Captures totales de céphalopodes (hauturière, côtière et artisanale)	34
Figure 18 : Quantités débarquées de poulpe par les pêches hauturière et artisanale	34
Figure 19 : Évolution des CPUE de la pêche hauturière entre 1998 et 2018.....	34
Figure 20 : Évolution de l'effort de pêche (jours de mer) des chalutiers ciblant les crevettes dans la zone de pêche de Mauritanie.....	36
Figure 21 : Évolution des captures de crevette par nationalité.....	36

Figure 22 : Évolution des captures de <i>P. longirostris</i> (Gamba) et <i>Penaeus</i> spp. (Langostino)	36
Figure 23 : Évolution des CPUE (kg/jp) des navires espagnols ciblant <i>P. longirostris</i> (gamba) ou <i>Penaeus</i> spp. (Langostino) en Mauritanie.....	36
Figure 24 : Évolution annuelle des captures et de l'effort de la pêcherie de la langouste rose.....	37
Figure 25 : Captures par unité d'effort de la langouste rose	37
Figure 26 : Évolution de l'effort de pêche par pays (en nombre de jours de pêche) de 1993 à 2018	38
Figure 27 : Captures de merlu noir des navires merlutiers et non-merlutiers de 1991 à 2018.....	38
Figure 28 : Captures par unité d'effort (CPUE kg/j) des navires ciblant les merlus noirs dans la zone de pêche de Mauritanie sur la période 1991-2018.....	38
Figure 29 : Évolution annuelle de l'effort de pêche (jours) par nationalité sur la période 2014 – 2018.....	39
Figure 30 : Évolution des Captures annuelles (toutes espèces confondues) des poissonniers par nationalité sur la période 2014 – 2018.....	39
Figure 31 : Exportations des produits de la pêche en volumes et en valeurs (source Douanes, 2019).	43

Liste des tableaux

Tableau 1 : État de la mise en œuvre des principaux plans d'aménagement	13
Tableau 2 : Variation de l'indice d'upwelling pour la ZEE mauritanienne selon les données satellitaires	22
Tableau 3 : Évolution décennale de la température de surface moyenne de 1989 à 2018.....	22
Tableau 4 : Résumé de l'état d'exploitation des stocks de petits pélagiques dans la région (source : modifié de COPACE/FAO, 2018)	32
Tableau 5 : Recettes publiques générées par la pêche en Mauritanie	45
Tableau 6 : Balance commerciale, balance des paiements (en millions \$US)	46
Tableau 7 : État d'avancement des activités prévues dans le PAP-P	47
Tableau 8 : État d'avancement des activités prévues dans le PAN Requins	49
Tableau 9 : État d'avancement des activités des projets de plans d'aménagements	49

Introduction

Le secteur des pêches est un secteur stratégique pour sa contribution dynamique aux équilibres macroéconomiques, son potentiel de croissance et d'emplois. Ce secteur a connu ces dernières années une réforme institutionnelle importante engagée depuis 2014 dans le cadre de la nouvelle stratégie 2015-2019.

La 9^{ème} édition du groupe de travail s'est tenue, à Nouadhibou, du 11 au 14 février 2019 sous la présidence de son Excellence, Monsieur Yahya ABDEDAYEM, Ministre des Pêches et de l'Economie Maritime en présence des autorités de la Wilaya de Dakhlet Nouadhibou, des personnalités scientifiques, des experts et des principaux acteurs de la pêche.

La présente édition s'est déroulée dans un contexte particulier marqué par les préoccupations environnementales (changements climatiques, érosion de la biodiversité, multiplication des prospections pétro gazières...) et une intensification de l'exploitation des ressources halieutiques accentuée par une demande importante sur le marché international.

Le thème de cette neuvième édition est : « **AMENAGEMENT DES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET GESTION DE LA BIODIVERSITE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DURABLE** ».

La préservation des ressources halieutiques et de leur environnement figure en priorité dans les objectifs du Gouvernement. L'atteinte de cet objectif passe nécessairement par une amélioration des connaissances de ces ressources et de leur milieu pour avoir une base de réflexion et de référence pour les décideurs. Le suivi effectif réalisé par l'IMROP concerne, en particulier, une trentaine de stocks halieutiques qui font l'objet d'un suivi régulier : céphalopodes (3) ; poissons démersaux (10) ; crustacés (3) et petits pélagiques (10) ; pélagiques migrateurs (4) en plus de 200 stocks environ pour lesquels des indices d'abondance sont suivis dans le cadre des campagnes océanographiques. Des plans de suivi des espèces continentales sont envisagés.

Pour l'environnement marin, des programmes sont développés par l'IMROP en concertation avec les entités concernées notamment, pour l'étude et le suivi du fonctionnement des écosystèmes et les impacts des usages sur ces derniers en plus des effets du changement climatique.

Pour ce faire, l'IMROP met en œuvre une planification quinquennale, basée sur la stratégie du Département et déclinée en plans d'actions annuels soumis au Conseil Scientifique.

Afin de valider les résultats de ses recherches surtout celles relatives à l'évaluation des stocks, la détermination des MSY et l'état du milieu, l'IMROP organise régulièrement des Groupes de travail scientifiques et tous les quatre ans depuis 1985. Il s'agit d'une manifestation scientifique pluridisciplinaire à laquelle participent des chercheurs et des experts nationaux, régionaux et internationaux, l'Administration, la Profession et la Société civile.

La préparation de cette neuvième édition a nécessité la mobilisation de toutes les données relatives aux statistiques d'exploitation, VMS, environnement, campagnes de suivi des stocks halieutiques, socioéconomie, auprès de différentes sources. Ces données ont été centralisées et traitées pour répondre aux objectifs assignés aux différentes commissions thématiques du groupe de travail.

Cette édition a connu la participation, durant quatre jours, de plus de deux cents experts provenant de différents horizons.

Le financement du groupe été assuré par le Budget de l'IMROP avec le concours des partenaires techniques et financiers surtout la Banque Mondiale dans le cadre du projet PRAO-MR et les professionnels de la pêche, mais aussi avec la contribution du projet ECOPOLE/ZFN, du projet WACA, PROMOPECHE, GIZ. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude.

RESUME EXECUTIF

Les travaux de la neuvième édition du groupe de travail ont pu analyser l'ensemble des données du secteur des pêches pour la période 2014-2018. Un effort considérable a été fourni par les chercheurs de l'IMROP pour collecter et traiter toutes les données des différentes thématiques pour les années considérées. Il est à noter que pour la première fois, les données et informations de l'année en cours ont été prises en considération. La composition des groupes s'est faite suivant les principales thématiques ci-après :

- Environnement et biodiversité ;
- Ressources halieutiques ;
- Pêcheries côtières et hauturières ;
- Pêches artisanale et continentale ;
- Socioéconomie et ;
- Aménagement des ressources halieutiques.

Les résultats sont analysés dans le cadre des groupes thématiques, en vue de l'élaboration d'avis scientifiques relatifs aux mesures de préservation des ressources et du milieu marin, d'aménagement et de gestion des pêcheries,

Pour l'environnement, Un réchauffement progressif des eaux a été mis en évidence en Mauritanie. Celui-ci est en rapport avec les perturbations dans la dynamique du front thermique qui se manifestent par un séjour plus long de celui-ci dans les eaux mauritaniennes. Cette tendance au réchauffement est confirmée par les données in situ de la station de Cansado, reposant sur plus de 3 décennies d'enregistrements journaliers et qui montre une élévation de la température de l'eau de mer d'environ 0.6°C. L'analyse des données de différentes campagnes océanographiques nationales et internationales a montré une extension de la zone de minimum d'oxygène (OMZ) qui a été repérée dans la zone du Cap blanc, situation pouvant affecter les habitats des espèces pélagiques. L'érosion côtière de plus en plus prononcée occasionne un recul significatif du trait de côte dans certaines parties du littoral.

Malgré des activités industrielles en développement le long du littoral et une activité d'exploration pétrolière en plein essor, les milieux marin et côtier (habitats et eaux) restent relativement sains et salubres.

En outre, un changement notable de la direction dominante des vents a été constaté, passant de NNW/NW pour la période 1960-1999 vers le plein nord N de 2000 à 2018. Cette situation a sans doute influencé la dynamique de l'upwelling qui montre une diminution de son intensité ces dernières années.

Description des pêcheries

La pêche artisanale a connu un important développement durant les dernières décennies. Ainsi, selon la dernière enquête cadre de l'IMROP, le parc piroguier a atteint 6800 embarcations en 2018 totalisant un effort effectif de 850.000 jours de mer. La production est de l'ordre de 180 000 tonnes.

La pêche continentale reste, pour le moment, une activité saisonnière, surtout de subsistance utilisant des moyens traditionnels. La Mauritanie dispose de potentialités encore inexploitées pouvant servir dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Le développement institutionnel récent tend à améliorer la contribution de ce sous-secteur à l'économie nationale.

La pêche côtière a également connu un essor très important récemment dans ces deux composantes "piroguière non pontées + 14m" et "navires pontés". Ainsi, la pêche à la senne a pris beaucoup d'importance à partir de 2011. La mise en œuvre de la stratégie des pêches a entraîné le retrait d'une flotte piroguière en 2016 et son remplacement par des navires de type RSW. On dénombre une centaine de ces unités en 2018 répartis entre les 3 segments de la pêche côtière. Ces navires utilisent surtout la senne, le chalut pélagique et le chalut à bœuf (segment 3).

La pêche hauturière est pratiquée par différentes flottilles nationale et étrangère. Ces flottilles sont composées de navires de pêche démersale et pélagique. La flottille nationale est surtout orientée vers la pêche aux céphalopodes (poulpe). Certains navires opèrent sous pavillon mauritanien dans le cadre du régime national (affrètement coque nue). Le nombre de bateaux hauturiers pélagiques fréquentant les eaux mauritaniennes a fluctué au cours des dernières années avec une moyenne tournant autour de 50 par an.

Le nombre de bateaux ciblant les ressources démersales est de 250 unités en 2018. Pour la même année, l'effort réalisé par le segment céphalopodier a atteint 23000 jours de pêche. Les quantités totales de céphalopodes débarquées ces dernières années oscillent en moyenne autour de 40000 tonnes composées à plus de 80 % de poulpe. En 2018, les débarquements de poulpe sont de 31400 tonnes dont 11400 par la pêche hauturière et côtière, le reste est le fait de la pêche artisanale.

L'effort des crevettiers a atteint une valeur maximale de 16000 jour de pêche en 2002 avant de régresser progressivement jusqu'en 2015 et s'améliorer durant les années récentes. Les captures qui suivent une tendance similaire enregistrent une amélioration à partir de 2017 et ont atteint 2413 tonnes en 2018.

Après une longue suspension de l'activité de pêche à la langouste rose, le MPEM a autorisé une pêche expérimentale entre 2015 et 2016 et une ouverture à la pêche en 2017. Le nombre de langoustiers a fluctué entre 2015 et 2018. Les volumes de captures de langouste rose ont subi une grande diminution en 4 ans, passant de 704 tonnes en 2015 à 233 tonnes en 2018.

Le nombre de merluttiers opérant en Mauritanie est passé de 45 navires dans les années 90 à seulement 10 en 2018. Les captures de merlus ont connu un accroissement depuis 2013 pour atteindre en 2018 près de 14000 tonnes.

L'effort des poissonniers a fortement varié au cours de la période récente, notamment pour les deux principales composantes que sont les navires espagnols et mauritaniens. En 2018, il est 500 jours de pêche pour les européens et 5 700 jours de pêche pour les mauritaniens. Leurs captures sont relativement importantes et en nette augmentation, passant à plus de 14 000 t en 2018.

Etat des ressources démersales : Le diagnostic des principales ressources démersales montre que celles-ci sont soit sous-exploitées (seiches, calmars, crevettes), pleinement exploitées (poulpe, merlus) ou surexploitées (langouste rose). Les autres poissons démersaux exploités n'ont pas fait l'objet d'évaluation spécifique mais il faut noter, cependant, une baisse de leurs indices d'abondance en 2017 et 2018.

Le stock du poulpe a connu un redressement passant d'un état de surexploitation avec un excédent d'effort de 17% (groupe de travail 2014) à un état de pleine exploitation en 2018. Cette situation est le résultat de la conjugaison de plusieurs efforts de gestion de la capacité de pêche, de mesures d'aménagement et du suivi rapproché et régulier du stock à travers des campagnes mensuelles. Il est recommandé d'observer beaucoup de prudence dans l'exploitation de ce stock encore fragilisé par de longues années de surexploitation. Les espèces comme les seiches et le calmar offrent toujours des possibilités supplémentaires d'exploitation et leur potentiel a été revu à la hausse conformément aux indices d'abondance.

Etat des ressources pélagiques : Les évaluations des stocks de petits pélagiques montrent que le chinchard noir, la sardinelle ronde et l'ethmalose sont dans un état de surexploitation. Il a été alors recommandé de prendre les mesures nécessaires pour réduire l'effort de pêche appliqué à ces espèces. En revanche, la sardine et le maquereau sont sous-exploités et peuvent supporter des efforts supplémentaires. Les captures totales de petits pélagiques réalisées dans la ZEE mauritanienne ont connu un accroissement régulier dépassant parfois le million de tonnes par an.

Le potentiel exploitable : Le Groupe de travail a conclu que le potentiel exploitable des ressources halieutiques de la zone économiques mauritanienne est de 1.830.140 tonnes, toutes espèces confondues. Ces estimations confirment l'importance du potentiel exploitable composé de près de 97.000 tonnes/an de poissons de fond, 7.440 tonnes de crustacés, de 42.700 tonnes de céphalopodes (Poulpe, Seiche et Calmar), de 1.383.000 tonnes/an de ressources des petits pélagiques. Le potentiel de mollusques bivalves (notamment les praires) est de l'ordre de 300.000 tonnes/an. Ce stock ne fait l'objet d'aucune exploitation actuellement pour des raisons de marché.

Aménagement durable des pêches : Parmi les plans déjà validés techniquement celui du poulpe, stock stratégique, a été adopté par arrêté du MPEM (R0764/MPEM du 10/10/2018). Les processus de validation ont été basés sur la mise en place d'un cadre institutionnel de concertation selon des approches participatives, associant les différentes parties prenantes et soumis au Conseil Consultatif National pour l'Aménagement et le Développement des Pêcheries (CCNADP). Le tableau suivant résume l'état d'avancement de la mise en œuvre des plans d'aménagement des principales pêcheries.

Tableau 1 : État de la mise en œuvre des principaux plans d'aménagement

Plan d'Aménagement par Pêcheur :	Evolutions récentes	Observations/recommandations
Pêcheries des petits pélagiques	Avis favorable du CCNADP depuis juin 2013	- Réactualiser le projet de plan en cohérence avec la dynamique sous-régionale
Pêcherie des crevettes	Concession en progression	- Suivre l'évolution de la pêcheur par rapport à son interaction avec la pêcheur de poulpe - Promouvoir la pêche sélective

		<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir et accompagner le développement d'une pêche nationale côtière non chalutière ; - Tenir compte des dispositions de la loi, dans le cadre des accords internationaux, La séparation des licences crevette côtière et crevette profonde.
Mulets	Avis favorable du CCNADP depuis juin 2013	- Réactualiser le projet de plan
Courbine	Projet de plan élaboré en 2012 CCNADP en 2013, avec observation de plan à affiner	- Processus d'actualisation engagé depuis décembre 2018 pour une période de quatre mois.
Plan de Gestion de la Pêche Artisanale et Côtière (PGPAC)	Séparation bien nette entre segments PA et PC (concessions différentes)	- Prendre en compte le développement actuel la pêche côtière pélagique et focaliser l'actualisation du PGPAC surtout sur le segment côtier (PGPC)
PAN INN	Projet de plan depuis 2010	- Formaliser la mise en œuvre du PAN INN

Socio économie : Les indicateurs socioéconomiques du secteur des pêche ont connu une nette évolution ces dernières années.

Les débarquements sont actuellement de l'ordre de 700.000 tonnes soit 60% des captures réalisées dans la ZEEM. Les recettes annuelles du trésor ont presque doublé. Les exportations globales du secteur ont atteint plus d'un milliard de dollars US faisant de la pêche le premier secteur d'exportation en valeur.

Les emplois générés par le secteur des pêches ont été réévalués suivant une approche consolidée sur la base des critères objectifs et des ratios cohérents et reconnus. Le secteur génère actuellement 226.000 emplois (directs et indirects) ; les emplois de la pêche fluviale et continentale n'étant pas pour le moment intégrés.

La valeur ajoutée pêche a connu une croissance soutenue au cours des dernières années. Elle est passée de 2,9 Milliards MRU en 2014 à 6,2 milliards MRU en 2018. La part de la pêche dans le PIB du secteur primaire est passée de 7.1% en 2015 à 13.3% en 2018. La contribution du secteur au PIB total a connu également la même tendance et ce, parallèlement à une augmentation du PIB total. En effet, elle est passée de 1.8% en 2015 à 3.3% en 2018.

Les principaux investissements privés dans le secteur ont atteint 13.5 Milliards MRU en 2018, environ 370 millions de dollars US. Cela représente 105 Millions dollars US de plus par rapport à l'objectif fixé par la stratégie sectorielle à l'horizon 2019/2020.

Le nombre d'usines autorisées est passé de 68 en 2013 à 149 en 2018, renforçant ainsi les capacités de stockage des produits de la pêche qui sont passées de 20.000 tonnes en 2013 à 70.000 tonnes en 2018, soit un accroissement de plus de 300%.

La consommation nationale per capita est passée de l'ordre de 10 Kg en 2014 à 12.6 kg/h/an en 2018.

المقدمة

يعد قطاع الصيد والاقتصاد البحري قطاعا استراتيجيا لمساهمته الديناميكية في تحقيق التوازن في الاقتصاد الكلي، وإمكاناته لتحقيق النمو وتوفير فرص العمل. في السنوات الأخيرة، خضع هذا القطاع لإصلاح مؤسسي كبير بدأ منذ عام 2014 كجزء من الاستراتيجية الجديدة 2015-2019.

انعقدت الدورة التاسعة لفريق العمل في نواذيبو في الفترة من 11 إلى 14 فبراير 2019 برئاسة معالي السيد يحيى عبد الدايم، وزير الصيد والاقتصاد البحري وبحضور سلطات ولاية داخلية نواذيبو وشخصيات علمية وخبراء ولاعبين رئيسيين في قطاع الصيد.

انعقدت هذه الطبعة في سياق خاص تميز بقلق كبير إزاء المخاوف البيئية (التغير المناخي، تآكل التنوع البيولوجي، تضاعف استكشافات النفط والغاز...) وتكثيف استغلال الموارد السمكية والتي من حدتها الطلب الكبير على المنتج في الأسواق الدولية.

موضوع هذه الطبعة التاسعة هو: "تسيير المصادر السمكية وإدارة التنوع البيولوجي خدمة للتنمية المستدامة".

يمثل الحفاظ على المصادر السمكية وبيئتها أولوية في أهداف الحكومة. يمر تحقيق هذا الهدف بالضرورة بتحسين معرفة هذه الموارد وبيئتها لتوفير أساس للتفكير ومرجع لصانعي القرار. يتعلق الرصد الفعلي الذي يقوم به المعهد الموريتاني لبحوث المحيطات والصيد، على وجه الخصوص، بحوالي ثلاثين من المخازن السمكية التي يتم رصدها بانتظام: رأسيات الأرجل (3)؛ أسماك القاع (10)؛ القشريات (3) والأسماك السطحية الصغيرة (10)؛ أسماك السطح المهاجرة (4) بالإضافة إلى حوالي 200 ومخزون يتم رصد مؤشرات الوفرة فيها عن طريق المسوحات الأوقيانوغرافية. وسيتم تنفيذ خطط لرصد الأنواع القارية.

فيما يتعلق بالبيئة البحرية، يقوم المعهد الموريتاني لبحوث المحيطات والصيد بوضع برامج بالتشاور مع الهيئات المعنية على وجه الخصوص، لدراسة ومراقبة أداء النظم الإيكولوجية وتأثيرات الاستخدامات عليها بالإضافة إلى آثار تغير المناخ.

تحقيقاً لهذه الغاية، يتنفيذ المعهد الموريتاني لبحوث المحيطات والصيد خطة خماسية، تستند إلى استراتيجية القطاع ويتم تقديمها في خطط عمل سنوية تفحص وتعتمد من طرف المجلس العلمي للمعهد.

من أجل التحقق من صحة نتائج أبحاثه، وخاصة تلك المتعلقة بتقييم المخزون، وتحديد ال MSY وحالة البيئة، ينظم المعهد الموريتاني لبحوث المحيطات والصيد بانتظام مجموعات عمل علمية وكل أربع سنوات منذ عام 1985. يتعلق الأمر بتظاهرة علمية متعددة التخصصات يشارك فيها كل من العلماء والخبراء الوطنيين والإقليميين والدوليين والإدارة والمهنيون والمجتمع المدني.

استلزم إعداد هذه الطبعة التاسعة جمع وتعبئة كل البيانات المتعلقة بإحصاءات الاستغلال، ونظام رصد السفن VMS، والبيئة، وحملات رصد المخزونات السمكية، والمعطيات الاجتماعية الاقتصادية، وذلك من مصادر مختلفة. تم حشد هذه البيانات ومعالجتها لتحقيق الأهداف المسندة إلى اللجان المتخصصة المختلفة لفريق العمل.

شهدت هذه الطبعة مشاركة أكثر من مائتي خبير قادمين من آفاق مختلفة لمدة أربعة أيام.

تم توفير تمويل المجموعة من ميزانية المعهد الموريتاني لبحوث المحيطات والصيد وبمساعدة الشركاء التقنيين والماليين، ولا سيما البنك الدولي في إطار مشروع PRAO-MR ومهني القطاع، ولكن أيضاً بمساهمة مشروع ECOPOLE / ZFN، ومشروع WACA، PROMOPECHE، GIZ. فليجدوا هنا التعبير عن امتناننا العميق.

الملخص التنفيذي

مكنت أعمال الطبعة التاسعة للفريق العمل من تحليل جميع بيانات قطاع الصيد للفترة 2014-2018. لقد بذل الباحثون في المعهد الموريتاني لبحوث المحيطات والصيد مجهودًا كبيرًا لجمع ومعالجة جميع البيانات الخاصة بالموضوعات المختلفة للسنوات قيد النظر. تجدر الإشارة إلى أنه ولأول مرة، تم أخذ بيانات ومعلومات العام الحالي في الاعتبار.

استند تكوين اللجان المتخصصة لفريق العمل على الموضوعات الرئيسية التالية:

- البيئة والتنوع البيولوجي؛
- الموارد السمكية؛
- المصايد الساحلية والبحرية؛
- مصايد الأسماك الحرفية والقارية؛
- الاقتصاد الاجتماعي و؛
- تنمية الموارد السمكية.

بالنسبة للبيئة، تم تسليط الضوء على الاحترار التدريجي للمياه في موريتانيا. ويرجع ذلك إلى الاضطرابات الحاصلة في ديناميكيات الجبهة الحرارية والتي تتجلى من خلال بقاء هذه الأخيرة لفترة أطول في المياه الموريتانية. يتم تأكيد اتجاه الاحترار هذا من خلال البيانات الميدانية لمحطة Cansado، المجموعة على مدى أكثر من 3 عقود من السجلات اليومية والتي تظهر ارتفاع درجة حرارة مياه البحر بنحو 0.6 درجة مئوية. أظهر تحليل البيانات المستقاة من مختلف المسوحات الأوقيانوغرافية الوطنية والدولية امتدادًا لمنطقة الأكسجين الدنيا (OMZ) التي تم تحديدها في منطقة الرأس الأبيض، وهو وضع قد يؤثر على موائل الأنواع السطحية. يؤدي التآكل الساحلي الواضح بشكل متزايد إلى حدوث تراجع كبير في بعض أجزاء الخط الساحلي.

وصف المصايد

شهد الصيد التقليدي تطوراً كبيراً في العقود الأخيرة. وبالتالي، وفقاً لآخر مسح أجراه المعهد الموريتاني لبحوث المحيطات والصيد، بلغ أسطول الزوارق 6800 قارباً في عام 2018، بجهد فعال إجمالي قدره 850.000 يوماً في عرض البحر. الإنتاج وصل إلى حدود 180.000 طن.

شهدت مصايد الأسماك الساحلية أيضاً طفرة مهمة جداً مؤخراً في كلتا مكوناتها "القارب المفتوح + 14 متر" و "السفن ذات الطابقين". وهكذا، أصبح صيد الأسماك الصيد بالشبائيك الكيسية مهماً للغاية منذ عام 2011. وقد أدى تنفيذ استراتيجية الصيد إلى سحب أسطول الزوارق في عام 2016 واستبداله بسفن من نوع RSW. بلغ تعداد وحدات هذا الأسطول حوالي المائة في عام 2018 موزعة على قطاعات الصيد الشاطئي الثلاث. تستخدم هذه السفن أساساً الشبائيك الكيسية، وشباك البحار، وشباك البقر (قطاع 3).

صيد الأعماق يمارس من قبل مختلف الأساطيل الوطنية والأجنبية. تستهدف هذه الأساطيل الأسماك القاعية والأسماك السطحية. يركز الأسطول الوطني بشكل رئيسي على صيد الرأس قدمات (الأخطبوط). بعض السفن تعمل تحت العلم الموريتاني في النظام الوطني (ميثاق العرية). تذبذب عدد السفن التي تستهدف الأسماك السطحية في أعماق المياه الموريتانية في السنوات الأخيرة، بمتوسط يقدر بحوالي 50 وحدة في السنة.

حالة المصادر القاعية: يظهر تشخيص الموارد القاعية الرئيسية إلى أنها إما مستغلة استغلالاً غير كامل (سمكة الصبيدج أو الحبار أو الروبيان) أو مستغلة استغلالاً كاملاً (الأخطبوط أو الهايك) أو مستغلة استغلالاً مفرطاً (سرطان البحر الوردية). أسماك القاع الأخرى المستغلة، لم يتم تقييم مخازنها على وجه الخصوص، إلا أن مؤشرات وفرتها انخفضت في عامي 2017 و2018.

تعافي مخزون الأخطبوط من حالة الاستغلال المفرط مع زيادة في الجهد قدرها 17 % (مجموعة العمل 2014) إلى حالة الاستغلال الكامل في عام 2018. هذه الوضعية هي نتيجة مزيج من عدة جهود للتخفيف في طاقات الصيد، وتدابير للتسيير والمراقبة الدقيقة والمنتظمة للأسهم، لا سيما عن طريق المسوحات العلمية الشهرية. ويبقى من المستحسن توخي الحذر

التقرير الموجز لفريق العمل التاسع للمعهد – Rapport de synthèse du Groupe de Travail de l'IMROP

الشديد في استغلال هذا المخزون، الذي لا يزال هشا بعد سنوات عديدة من الاستغلال المفرط. لا تزال أنواع مثل سمكة الصبيدج والحبار توفر فرصاً إضافية للاستغلال وقد زادت إمكاناتها وفقاً لمؤشرات الوفرة.

حالة الموارد السطحية: تبين تقييمات المخزونات الأسماك السطحية الصغيرة أن إسقمري الحصان الأسود والسردينيا المستديرة وشون بونغا (*Ethmalosa fimbriata*) في حالة من الاستغلال المفرط. ولذلك يوصي باتخاذ التدابير اللازمة لتقليل جهد الصيد المطبق على هذه الأنواع. وفي المقابل، يتم استغلال السردين والماكريل استغلالاً غير كامل ويمكنهما تحمل جهود إضافية. ارتفع إجمالي كميات المصيد من أسماك السطح الصغيرة في المنطقة الاقتصادية الخالصة لموريتانيا بشكل مطرد، وأحياناً تجاوز المليون طن سنوياً.

إمكانات قابلة للاستغلال: خلص فريق العمل إلى أن الإمكانيات القابلة للاستغلال للموارد السمكية في المنطقة الاقتصادية الخالصة للموريتانية تبلغ 1.830.140 طن من جميع الأنواع مجتمعة. تؤكد هذه التقديرات أهمية الإمكانيات القابلة للاستغلال التي تتألف من حوالي 97000 طن / سنوياً من الأسماك القاعية، و7440 طناً من القشريات، و42700 طن من الرأس قدميات (الأخطبوط، سمكة الصبيدج، والحبار) و1,383,000 طن / سنوياً من أسماك السطح الصغيرة. تبلغ الإمكانيات القابلة للاستغلال من الرخويات ذات الصدفتين (خاصة البراري) حوالي 300000 طن / عام، لا يتم استغلالها حالياً لأسباب تتعلق بالسوق.

التسيير المستدام لمصايد الأسماك: من بين الخطط التي تمت المصادقة عليها بالفعل من الناحية الفنية، تم اعتماد خطة الأخطبوط، المخزون الاستراتيجي، بواسطة المقرر (R0764 / MPEM بتاريخ 2018/10/10). اعتمدت عمليات التحقق من الصحة على إنشاء إطار مؤسسي للتشاور يستخدم النهج التشاركي، وذلك بمشاركة مختلف الفاعلين وأصحاب المصلحة وتقديم الخطة إلى المجلس الاستشاري الوطني لإدارة وتنمية مصايد الأسماك (NACFMD) للمصادقة عليها.

الاقتصاد الاجتماعي: شهدت المؤشرات الاجتماعية والاقتصادية لقطاع الصيد تطوراً ملحوظاً في السنوات الأخيرة.

الإنزال وصل حالياً إلى حوالي 700,000 طن أو 60٪ من الكميات المستخرجة من المنطقة الخالصة لموريتانيا. الإيرادات السنوية للخرزينة العامة تضاعفت تقريباً. وبلغت الصادرات العامة للقطاع أكثر من مليار دولار أمريكي، مما جعل الصيد أول قطاع تصديري من حيث القيمة.

وأعيد تقييم فرص العمل التي يوفرها قطاع الصيد باستخدام منهج موحد يستند إلى معايير موضوعية ونسب متسقة ومعترف بها. وتبين أن القطاع يولد حالياً 226,000 (فرصة عمل مباشرة وغير مباشرة)؛ هذا التقييم لم يشمل الوظائف المتولدة عن الصيد القاري.

وقد نمت القيمة المضافة للصيد باطراد في السنوات الأخيرة حيث ربت من 2,9 مليار MRU في 2014 إلى 6,2 مليار MRU في 2018. وارتفعت حصة الصيد في الناتج المحلي الإجمالي للقطاع الأولي من 7.1 في المائة في 2015 إلى 13.3 في المائة في 2018. وشهدت مساهمة القطاع في مجموع الناتج المحلي الإجمالي أيضاً نفس الاتجاه، رغم الزيادة الحاصلة في إجمالي الناتج المحلي. وفي الواقع، ارتفعت النسبة من 1.8 في المائة عام 2015 إلى 3.3 في المائة عام 2018.

بلغت الاستثمارات الخاصة الرئيسية في هذا القطاع 13,5 مليار MRU في 2018، وهو ما يقدر بحوالي 370 مليون دولار أمريكي، وهو ما يمثل زيادة تقدر بـ 105 مليون دولار أمريكي على الهدف الذي حددته الاستراتيجية القطاعية لأفق 2020/2019.

وارتفع عدد المصانع المرخصة من 68 في 2013 إلى 149 في 2018، مما زاد من سعة تخزين المنتجات السمكية من 20,000 طن في 2013 إلى 70,000 طن في 2018، بزيادة تربو على 300 في المائة. وارتفع نصيب الفرد من الاستهلاك الوطني للأسماك من 10 كيلوغرام في 2014 إلى 12.6 كغم/سنوياً في 2018.

EXECUTIVE ABSTRACT

The composition of the groups was based on the following main themes:

- Environment and biodiversity;
- Fishery resources;
- Coastal and offshore fisheries;
- Artisanal and continental fisheries;
- Socio-economics and;
- Development of fishery resources.

For the environment, a gradual warming of the waters has been highlighted in Mauritania. This is related to the disturbances in the dynamics of the thermic front which are manifested by a longer stay of the thermic front in Mauritanian waters. This warming trend is confirmed by in situ data from the Cansado station, based on more than 3 decades of daily records and showing a seawater temperature rise of about 0.6°C. Analysis of data from various national and international oceanographic surveys has shown an extension of the minimum oxygen zone (OMZ) that has been identified in the Cape Blanc area, a situation that may affect the habitats of pelagic species. An increasingly pronounced coastal erosion causing a significant decrease in some parts of the coastline.

Description of the fisheries

Artisanal fishing has undergone significant development in recent decades. Thus, according to the latest IMROP framework survey, the pirogue fleet reached 6800 boats in 2018, for a total effective effort of 850,000 days at sea. Production is in the order of 180,000 tons.

Inshore fishing has also experienced very significant growth recently in these two components "open pirogue + 14m" and "deck vessels". As a result, seine fishing has become very important since 2011. The implementation of the fisheries strategy resulted in the withdrawal of a pirogue fleet in 2016 and its replacement by RSW vessels. There are about 100 of these units in 2018 distributed among the 3 segments of the inshore fishery. These vessels use mainly seine, pelagic trawl and beef trawl (segment 3).

Offshore fishing is carried out by different national and foreign fleets. These fleets are composed of demersal and pelagic fishing vessels. The national fleet is mainly oriented towards cephalopod (octopus) fishing. Some vessels operate under the Mauritanian flag in the national regime (bareboat charter). The number of deep-sea pelagic vessels using Mauritanian waters has fluctuated in recent years, with an average of around 50 units per year.

Status of demersal resources: The diagnosis of the main demersal resources shows that they are either under-exploited (cuttlefish, squid, shrimps), fully exploited (octopus, hake) or over-exploited (pink lobster). Other exploited demersal fish have not been specifically assessed, but it should be noted that their abundance indices declined in 2017 and 2018.

The octopus's stock has recovered from a state of overexploitation with an over effort of 17% (2014 working group) to a state of full exploitation in 2018. This situation is the result of the combination of several efforts to manage fishing capacity, management measures and close and regular monitoring of the stock, particularly by monthly surveys. It is recommended to be very cautious in exploiting this stock, which is still

fragile after many years of overexploitation. Species such as cuttlefish and squid still offer additional opportunities for exploitation and their potential has been increased in accordance with abundance indices.

Status of pelagic resources: Assessments of small pelagic stocks show that black horse mackerel, round sardinella and Bonga shad (*Ethmalosa fimbriata*) are in a state of overexploitation. It was then recommended that the necessary measures be taken to reduce the fishing effort applied to these species. On the other hand, sardines and mackerel are under-exploited and can support additional efforts. Total catches of small pelagic fish in the Mauritanian EEZ have increased steadily, sometimes exceeding one million tons per year.

Exploitable potential: The Working Group concluded that the exploitable potential of the fishery resources of the Mauritanian EEZ is 1,830,140 tons, all combined species. These estimates confirm the importance of the exploitable potential composed of nearly 97,000 tons/year of groundfish, 7,440 tons of crustaceans, 42,700 tons of cephalopods (octopus, cuttlefish and squid) and 1,383,000 tons/year of small pelagic resources. The potential for bivalve mollusks (especially prairies) is around 300,000 tons/year. This stock is not currently being exploited for market reasons.

Sustainable management of fisheries: Among the plans already technically validated, the octopus plan, strategic stock, was adopted by the MPEM (R0764/MPEM of 10/10/2018). The validation processes were based on the establishment of an institutional framework for consultation using participatory approaches, involving the various stakeholders and submitted to the National Advisory Council for Fisheries Management and Development (NACFMD).

Socio economy: The socio-economic indicators of the fishing sector have undergone a significant evolution in recent years.

Landings are currently in the order of 700,000 tons or 60% of the catches made in the ZEEM. Annual receipts of the Treasure almost doubled. Global exports of the sector reached more than one billion US dollars, making fishing the first export sector in value.

Jobs generated by the fisheries sector have been re-evaluated using a consolidated approach based on objective criteria and consistent and recognized ratios. The sector currently generates 226,000 (direct and indirect) jobs; the jobs of continental fishing are not currently integrated.

Fishing value added has grown steadily in recent years. It increased from 2.9 billion MRU in 2014 to 6.2 billion MRU in 2018. The share of fishing in primary sector GDP rose from 7.1% in 2015 to 13.3% in 2018. The sector's contribution to total GDP also experienced the same trend, along with an increase in total GDP. Indeed, it rose from 1.8% in 2015 to 3.3% in 2018.

The main private investments in the sector reached 13.5 billion MRU in 2018, about 370 million US dollars. This represents US \$105 million more compared to the target set by the sectoral strategy for 2019/2020.

The number of authorized factories increased from 68 in 2013 to 149 in 2018, increasing the storage capacity of fishery products from 20,000 tons in 2013 to 70,000 tons in 2018, an increase of more than 300%.

National consumption per capita increased from the order of 10 kg in 2014 to 12.6 kg/h/y in 2018.

التقرير الموجز

Rapport de synthèse

RESULTATS DES ANALYSES DES DIFFERENTES COMMISSIONS

I. Environnement et biodiversité

I.1. Evolution de l'upwelling

L'upwelling joue un rôle très important dans l'enrichissement des eaux océaniques mauritaniennes. Son intensité, fonction de la vitesse et de la direction des vents, a enregistré sa plus faible valeur en 2018 sur la période considérée 1980-2018 (figure 1).

I.2. Température de surface

Les températures de surface des eaux ont enregistré une tendance à la hausse durant les 3 dernières décennies. La moyenne passe de 22,69°C à 23,03°C (figure 2). La moyenne annuelle de la température est supérieure à la norme climatique pour les années 2015, 2016 et 2017.

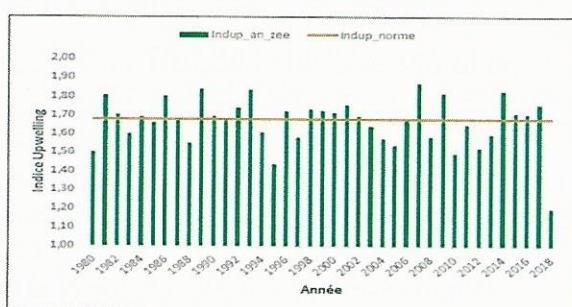


Tableau 2 : Variation de l'indice d'upwelling pour la ZEE mauritannienne selon les données satellitaires

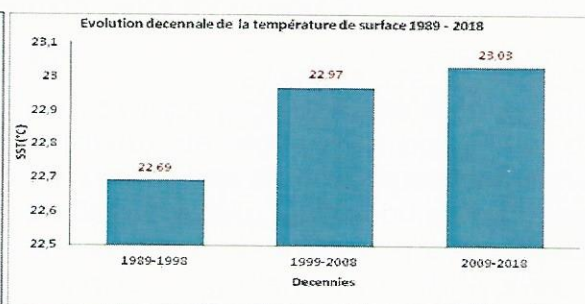


Tableau 3 : Évolution décennale de la température de surface moyenne de 1989 à 2018

I.3. Déplacement du front thermique

L'analyse de la dynamique du front thermique dans les eaux mauritaniennes au cours des années récentes montre des perturbations dans les périodes d'entrée et de sorties dans ces eaux. Ceci dénote d'un réchauffement progressif des eaux. Ce réchauffement engendre des modifications dans le schéma migratoire de plusieurs espèces, notamment pélagiques dans la ZEE mauritannienne. La figure 3 montre les périodes d'entrée et de sortie du front thermique durant les 5 dernières années.

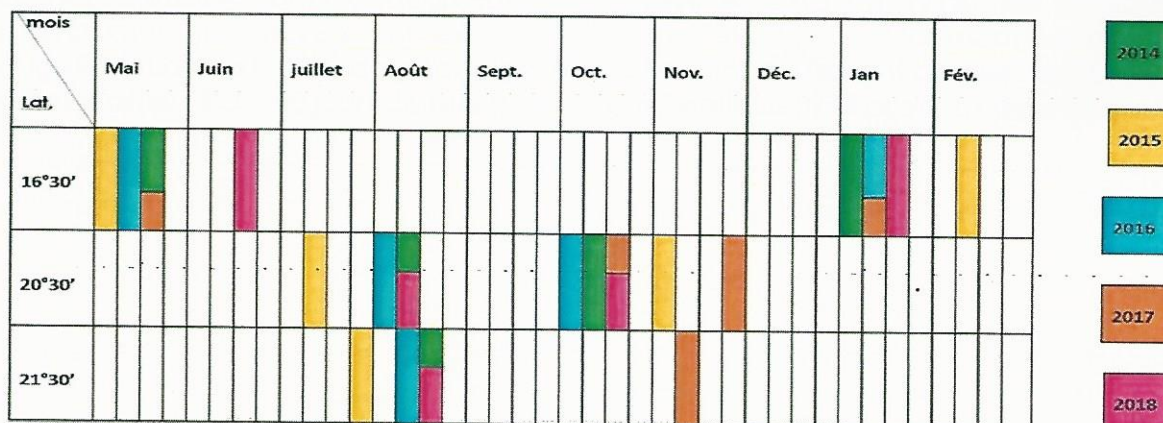


Figure 1 : Dates d'entrée et de sortie du front thermique sur la ZEE mauritannienne

I.4. Qualité des eaux marines

Plusieurs études ont analysé les impacts réels et potentiels des rejets d'usines de transformation des produits de la pêche dans la Baie du Lévrier. Les eaux rejetées par les usines, particulièrement de farine de poissons ont une forte teneur en matières organiques (sang, tissus et protéines dissoutes). Cette teneur engendre une forte demande biochimique en oxygène (DBO) et induit des risques d'eutrophisation du milieu.

Par ailleurs, les eaux mauritaniennes attirent de plus en plus les compagnies de prospection/production de pétrole et gaz. Les activités de ces compagnies constituent des menaces potentielles pour l'environnement marin : ondes sismiques, rejets des puits, rejets de matière minérale lors des forages, trafic maritime, risque de déversement... Ce qui nécessite une veille et une vigilance accrues de la part des autorités.

En outre, les activités d'orpaillage au voisinage du PNBA soulèvent des inquiétudes et pourraient avoir des répercussions au niveau de cette zone sensible.

I.5. État de la biodiversité et des habitats

Les eaux mauritaniennes comportent une biodiversité prolifique liée à la grande variété des habitats qu'elles recèlent. Les travaux de recherches continuent de découvrir de nouvelles espèces dans ces eaux. Les résultats de travaux de recherche, récents, ont mis en évidence une chaîne corallienne (la plus longue au monde), des canyons et un mont sous-marin. En plus, une vingtaine de nouvelles espèces ont été mises en évidence : 5 holothurides, 4 décapodes, 4 gastéropodes, 3 bivalves, 2 hydrozoaires et 1 pennatule. Les campagnes mégafaune avifaune conduites par l'IMROP ont également montré la grande diversité de ces populations.

II. Pêcheries artisanales et continentales

II.1. Pêche artisanale maritime

Le parc piroguier recensé pour l'année 2018 est de 6809 embarcations composées de 4080 (64%) en plastique, 1959 (31%) en bois ainsi que des lanches, des vedettes et des pirogues en aluminium.

II.1.1. Effort de pêche

Le parc piroguier actif a augmenté entre 2006 et 2018 de 121%, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 9%. Cette situation s'accompagne d'une augmentation de l'effort de pêche de 96% soit un accroissement annuel de 7%. Cet effort a atteint 850 000 jours de mer pour un parc actif de 3714 pirogues (figure 4).



Figure 2 : Évolution de l'effort de pêche (jours de mer) et du parc piroguier actif

L'effort artisanal se répartit entre les zones nord (54%), la zone de Nouakchott (20 %) et la zone Centre (16%). L'effort pour la zone Sud et le PNBA est de l'ordre de 5 -10 %.

II.1.2. Captures de la pêche artisanale

Les captures de la pêche artisanale sont en nette augmentation au cours de la période 2006 à 2018, passant de 29 000 tonnes en 2006 à 183 000 tonnes en 2018, soit une augmentation de 531%. En 2018¹, les captures ont atteint un niveau exceptionnel imputable à d'importantes captures de mullet noir et de sardinelles (figure 5).

Ces captures comportent une grande variété d'espèces, plus de deux cents espèces (203 espèces) relevées dont sept (7) totalisent plus de 55 % : *Octopus vulgaris* (24%), *Sardinella aurita* (8%), *Pagrus caeruleostictus* (5%), *Argyrosomus regius* (5%), *Epinephelus aeneus* (5%), *Arius heudelotii* (4%) et *Plectorhynchus mediterraneus* (4%). Les pics des captures mensuelles sont observés pendant les mois de juin, juillet et décembre et correspondent aux périodes de reprise de la pêche.

Le poulpe représente en moyenne 22% des quantités débarquées par la pêche artisanale durant les cinq dernières années.

La pêche artisanale utilise une grande variété d'engins. Les engins qui réalisent les plus grandes quantités sont le pot à poulpe, le filet mullet et le trémail (figure 6).

¹ Donnée provisoire à valider

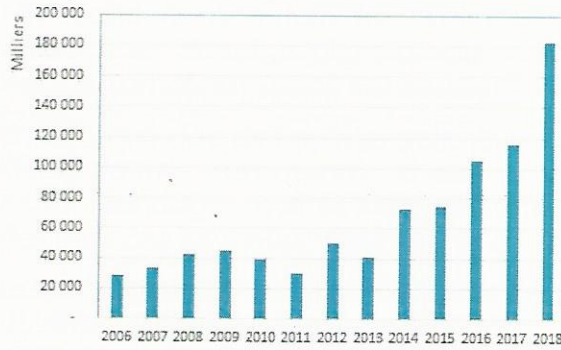


Figure 3 : Évolution des captures du segment Pêche Artisanale

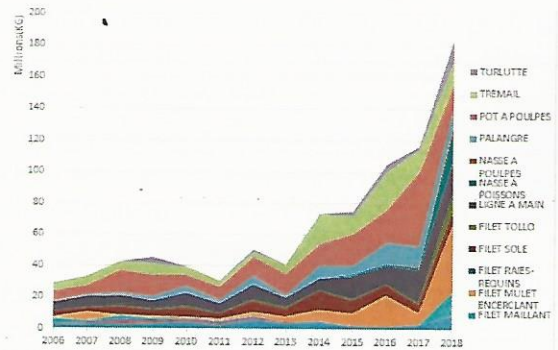


Figure 4 : Évolution des captures du segment Pêche Artisanale par engin

II.1.3. Analyse des rendements du poulpe

L'évolution des rendements du poulpe sur la période 2006-2018 est caractérisée par trois principales périodes (figure 7) :

- La période 2006-2010 avec de faibles rendements, entre 20 et 40 Kg/jour mer ;
- La période 2011-2013 avec de bons rendements, entre 50 et 60 Kg/ jour mer ;
- La période 2014-2018 avec des rendements moyens, de 40 à 50 Kg/jour mer.

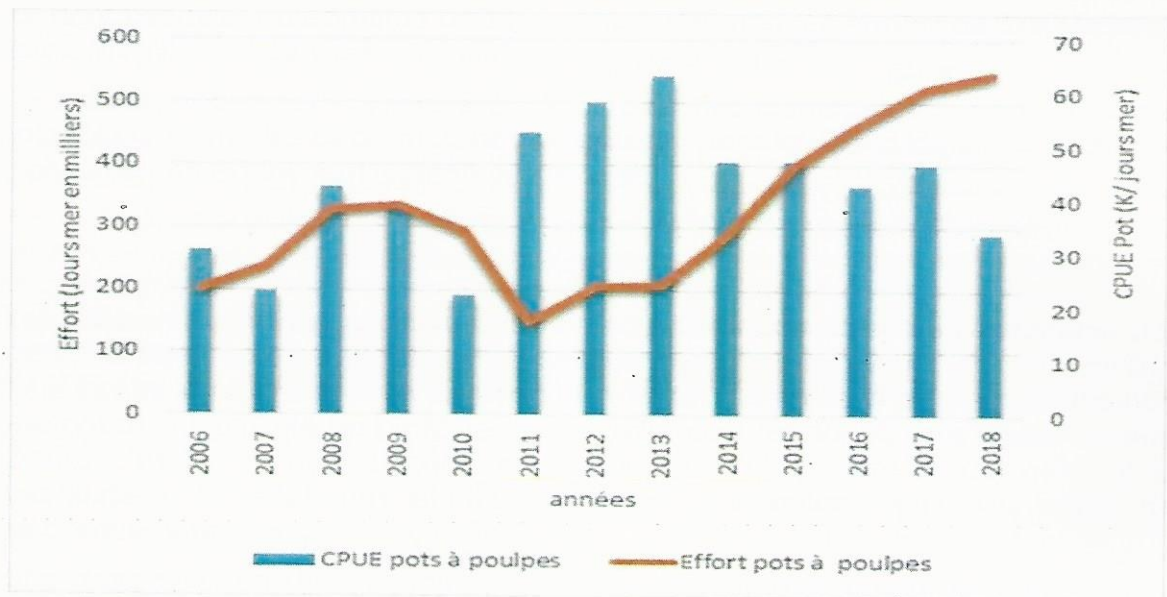


Figure 5 : Évolution des CPUE et de l'effort du poulpe (engins pots à poulpe)

II.2. Pêche continentale

II.2.1. Etat des lieux de la pêche continentale

La pêche continentale nationale reste, pour le moment, une activité saisonnière, surtout de subsistance utilisant des moyens traditionnels. Cette activité est très peu suivie. Les données disponibles sur les quantités débarquées, les marchés et l'emploi sont rares.

La pêche continentale est pratiquée essentiellement sur le fleuve Sénégal, ses affluents et 25 autres plans d'eau situés à l'intérieur du pays : Mahmouda, Niamy, Vough, Tamourett Enaaj, Kankossa, Maal, le lac d'Aleg, lac Rkiz...

En dehors du lac de Foug Gleita qui est suivi par une équipe scientifique de l'IMROP, l'ichtyofaune des plans d'eau intérieurs est mal connue. Les différents échantillonnages réalisés indiquent une prédominance au Centre et à l'Est du pays des espèces suivantes : *Protopterus annectens*, *Clarias gariepinus* et *Tilapia spp.*

Le catalogue des poissons d'eau douce de Mauritanie réalisé en 1982, seul document de référence sur les espèces de poisson d'eau douce, fait état d'environ 47 espèces de poissons dans les eaux continentales mauritaniennes, surtout aux alentours du fleuve Sénégal.

II.2.2. Le lac Foug Gleila

Le barrage de Foug Gleita est construit sur le Gorgol noir, l'un des affluents de fleuve Sénégal. Sa retenue s'étend sur une surface de 150km² (25 km de long sur 7 km de large) et présente un volume variable, selon la pluviométrie, entre 500 millions et 1 milliard de m³.

On y enregistre l'utilisation de filet maillant de maille supérieure ou égale à 40mm en nylon et des palangres. Les débarquements annuels oscillent entre 200 et 300 tonnes et sont constituées essentiellement : *Oreochromis niloticus*, *Clarias gariepinus*, *Bagrus bayad*, *Barbus occidentalis*, *Saraterodon galilaeus* et *Synodontis schall*.

Le parc piroguier est constitué de 148 petites unités pour un effectif de 373 pêcheurs exclusivement mauritaniens organisés en coopératives.

Le poisson pêché est acheminé dans les marchés locaux, notamment ceux des localités avoisinantes et au marché de Seilibaby dans la wilaya du Guidimagha. Le poisson séché est souvent exporté vers le Mali.

II.2.3. Contribution de la pêche continentale à la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire en milieu rural.

Les différentes études conduites sur ce sous-secteur mettent en évidence des potentialités encore inexploitées en Mauritanie. Il pourrait contribuer grandement à la lutte contre la pauvreté et ce à travers la création d'emplois et de la valeur ajoutée mais aussi la fourniture de protéine de proximité pour les populations environnantes. Donc, c'est un moyen efficace et efficient de lutte contre la pauvreté et la malnutrition. En effet, ces études ont permis d'inventorier plus 470 points de débarquement.

Une réorganisation de ce secteur (formation, accompagnement et vulgarisation) pourra avoir des incidences positives en matière réinsertion de jeunes pêcheurs nationaux. La mise en place d'unités de conservations permettra aux pêcheurs de valoriser leurs produits de pêche.

II.2.4. Développement institutionnel.

Les stratégies de développement du secteur des pêches mises en place par le gouvernement se sont efforcées à identifier des actions susceptibles de promouvoir ce sous- secteur afin qu'il puisse jouer un rôle dans le développement des régions intérieures. La dernière stratégie adoptée en 2015, adopte une vision plus intégratrice

de toutes les composantes du secteur des pêches. Une Direction dédiée à la Pêche Continentale et de la Pisciculture (DPCP) a été créée.

Depuis sa création en 2015, la Direction de la Pêche Continentale et de la Pisciculture (DPCP) a mené plusieurs études pour faire un diagnostic approfondi du sous-secteur. Celles-ci ont abouti à l'élaboration d'un plan quinquennal 2017-2021 pour le développement de la pêche continentale et la pisciculture.

II.2.5. Suivi scientifique

Les seules séries de données disponibles actuellement sont celles collectées au Centre de M'Bout par l'équipe de l'IMROP. On dispose ainsi d'une base de données d'efforts et de captures mais aussi de mensurations de 2006 à 2018. Le Centre de Kaédi assure également un suivi scientifique des espèces sur la rive du fleuve (systématique et paramètres biologiques).

Un centre a été mis en activité à N'Tékane pour couvrir les activités de pêche continentale dans les Wilayas du Trarza et du Brakna. Il servira aussi à la vulgarisation de la pisciculture continentale.

II.3. Pisciculture en milieu continental

Les plans d'eau à l'intérieur du pays présentent un potentiel piscicole considérable. Cela concerne en particulier les mares de l'est telles que Mahmouda, Niamy, Vough, Tamourett Enaaj, Kankossa, Maal, le lac d'Aleg, Rkiz...

Pour développer la pisciculture, le MPEM a construit cinq étangs dans l'enceinte du Centre de Pêche et de Pisciculture de M'Bout afin de vulgariser les techniques de pisciculture en milieu rural. Des expérimentations réalisées dans ces étangs s'avèrent encourageantes car, d'ores et déjà, des rendements importants de Tilapias ont pu être obtenus.

Pour le repeuplement des mares, une éclosérie a été construite pour assurer la production d'une quantité suffisante d'alevins. L'étude déjà réalisée prévoit une production annuelle de 3 millions d'alevins avec un taux de mortalité estimé de 20%.

Cette éclosérie servira pour la production d'alevins nécessaires à l'élevage expérimental de 6 espèces de grande valeur commerciale : *Lates niloticus*, *Clarias gariepinus*, *Oreochromis niloticus*, *Sarotherodon galilaeus*, *Tilapia zillii*, *Hemichromis fasciatus*.

II.4. Recommandations spécifiques

- Pêche Artisanale

En plus des arrêts biologiques comme mesure de gestion et d'aménagement, il y a nécessité de réguler l'effort de pêche, notamment du pot à poulpe qui contribue à 61% de l'effort total du segment Pêche Artisanale (PA). Cela suppose une reconversion des pêcheurs de poulpes vers d'autres pêcheries poissonnières. L'exemple de la ruée vers les calamars est une illustration de la capacité de transfert et d'adaptation de la pêche artisanale ;

Développer la valorisation et le contrôle qualité des produits de la pêche artisanale en respect des normes internationales : encourager l'installation

d'unités de transformation artisanales modernes et assurer leur suivi par l'ONISPA ;

Rendre obligatoire la fourniture des statistiques des pêches à l'IMROP conformément au niveau de détail souhaité par la recherche (fiches établies à cet effet) en vue d'un meilleur suivi des systèmes d'exploitation ;

Désengorger l'EPBR pour réduire la pression, notamment à travers l'aménagement de nouvelles infrastructures adaptées (ports, PDA) ;

Promouvoir l'aquaculture en Mauritanie par la valorisation des expériences des pays de la région.

III. Pêcheries hauturières pélagiques

III.1. Effort de pêche

III.1.1. Pêche hauturière

Le nombre de bateaux pélagiques fréquentant les eaux mauritaniennes a fluctué d'une année à l'autre autour de 70 bateaux hauturiers pélagiques annuellement sur toute la période. A partir de 2012, les mesures instaurant un nouveau zonage éloignant les chalutiers pélagiques de la côte ont entraîné une baisse de l'afflux vers la zone limitant le nombre d'unités à 50 bateaux pélagiques hauturiers en moyenne (figure 8).

III.1.2. Pêche côtière

L'activité de pêche piroguière à la senne a pris beaucoup d'importance à partir de 2011, le nombre de pirogues a plus que doublé en 5 ans, passant de 172 en 2011 à plus de 350 pirogues actives en 2016 (Figure 9). Il s'agit de pirogues sénégalaises majoritairement affrêtées pour approvisionner les usines de farine.

La mise en œuvre de la stratégie des pêches notamment en termes de mauritanisation des équipages a entraîné le retrait de cette flotte en 2016 et son remplacement par des senneurs RSW (notamment turcs) opérant dans le cadre d'affrètement coques nues. La figure 10 donne l'évolution de la structure de la pêche côtière en segments.

Les engins utilisés par les navires de pêche pélagiques sont donnés à la figure 11. Les segments 1 et 2 de pêche côtière n'utilisent que la senne. Le chalut pélagique et le chalut à bœuf sont utilisés par le segment 3 de pêche côtière et les bateaux hauturiers.

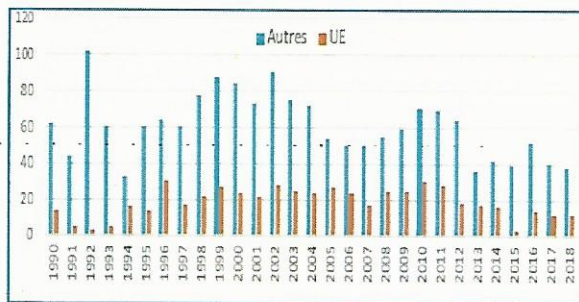


Figure 6 : Nombre des navires hauturiers pélagiques de

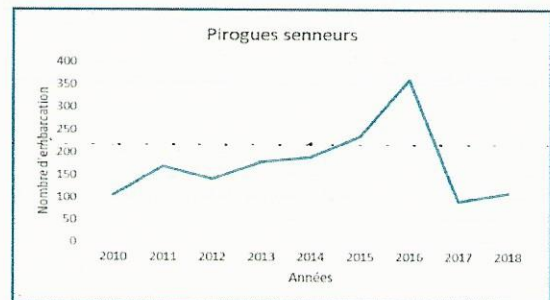


Figure 7 : Évolution du nombre de pirogues senneurs de

1990 à 2018

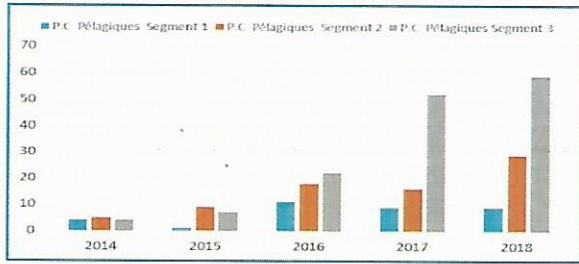


Figure 8 : Évolution du nombre des bateaux côtiers pélagiques de 2014 à 2018

2010 à 2018 en Mauritanie

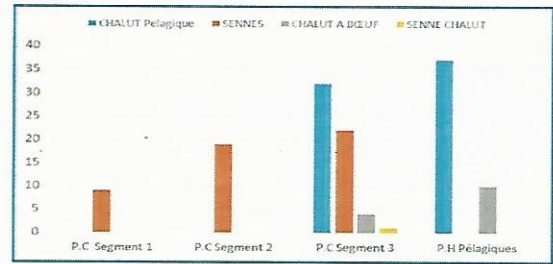


Figure 9 : Nb de navires de pêche artisanale et côtière par segment, et nombre de navires de la pêche hauturière en 2018

III.1.3. Pêche thonière

La pêche thonière en Mauritanie est pratiquée par des unités exclusivement étrangères opérant dans le cadre d'accords de pêche ; elles opèrent également dans les zones adjacentes, sans toutefois débarquer leurs captures en Mauritanie. Le nombre de ces navires, majoritairement de nationalité européenne (Espagne et France) a tourné autour de 50 unités sur la période récente (figure 12). Cette flottille est dominée par les senneurs (figure 3).

III.1.4. Effort de pêche (en jours de mer)

L'effort des unités opérant dans le cadre de l'affrètement indique une tendance à la baisse jusqu'en 2013 suite à des mesures de restriction progressives qui ont abouti à sa disparition la même année. L'effort des bateaux opérant sous régime de licences libres a fluctué au cours de la période considérée avec un pic en 2010. Il a atteint 9500 jours de pêche en 2018. L'effort des côtiers pêchant sous régime national s'est accru considérablement durant les 2 dernières années (figure 13).

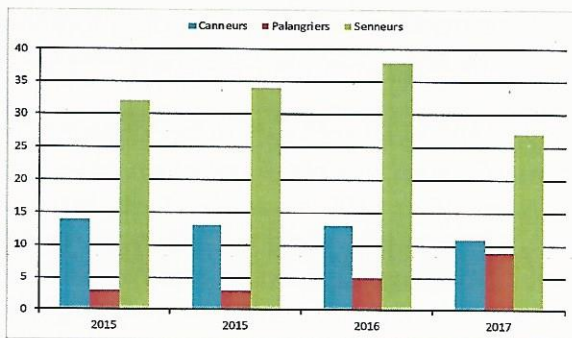


Figure 10 : Nombres de thoniers UE autorisés dans la zone de pêche Mauritanienne, par type de navire, entre 2014 et 2017

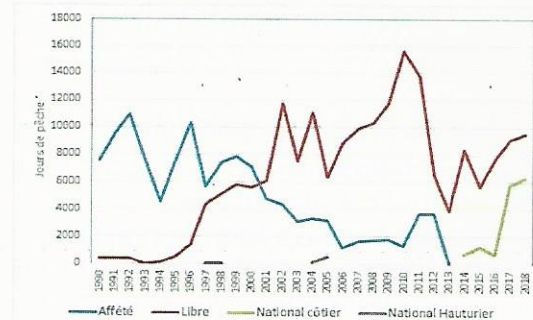


Figure 11 : Évolution de l'effort de pêche en nombre de jours

III.2. Captures de poissons pélagiques dans la ZEE mauritanienne

III.2.1. Petits pélagiques

Les captures totales réalisées dans la ZEE mauritanienne ont connu un accroissement presque régulier jusqu'en 2011, dépassant 1 million de tonnes en 2010-2011, puis 1,2 million de tonnes en 2018 (figure 14). Ces pics de production sont entrecoupés d'une

Rapport de synthèse du Groupe de Travail de l'IMROP – التقرير الموجز لفريق العمل التاسع للمعهد

phase de baisse entre 2013-2015 pendant laquelle les captures des petits pélagiques réalisées par les flottilles hauturières sont passées de 960000 tonnes en 2011 à 243000 tonnes en 2013, suite aux mesures de zonage à l'origine du retrait massif de la majorité de cette flottille. Ce recul de 75 % des captures des flottilles hauturières fut partiellement compensé par l'augmentation des prises des pirogues qui a, quant à elle, presque doublé sa production entre 2011 et 2013; dépassant celles de la flottille hauturière. Après son introduction en 2014, les captures de la flotte de pêche côtière domestique connaissent également un important accroissement, atteignant rapidement les 360 000 tonnes en 2017 puis 638000 tonnes en 2018. Les captures effectuées dans la ZEE mauritanienne représentent ainsi, entre 25 et 45% des captures totales de ces espèces réalisées dans la sous-région nord-COPACE au cours de la dernière décennie (figure 15).

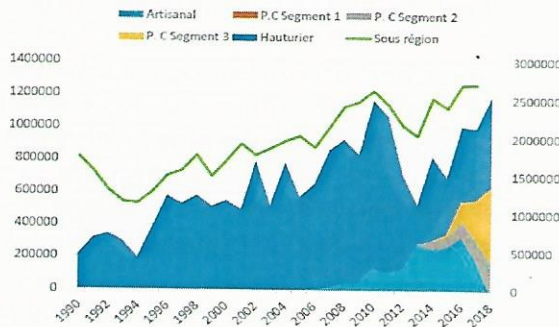


Figure 12 : Évolution des débarquements de petits pélagiques réalisés par les différentes flottes opérant dans la ZEE mauritanienne (tonnes)

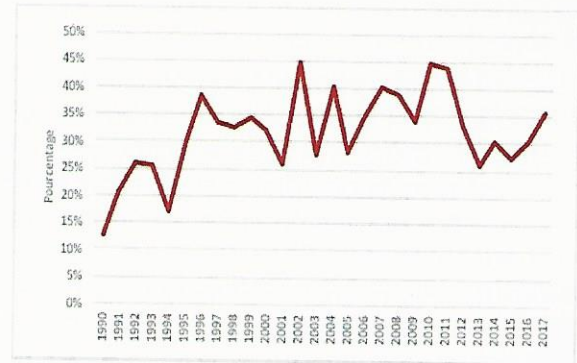


Figure 13 : Pourcentage des captures mauritaniennes par rapport à la sous-région

III.2.2. Thonidés

Les prises de la flottille thonière sont majoritairement composées de trois espèces des thons tropicaux : le listao (*Katsuwonus pelamis*) qui domine largement les prises de cette flotte (94 % des prises de ce groupe en moyenne sur les vingt dernières années), suivi par l'albacore (*Thunnus albacares*) et enfin le patudo (*Thunnus obesus*).

III.3. Développement de l'industrie de farine de poisson.

La domestication des captures est intimement liée au développement soutenu de l'industrie de la farine de poissons. Cette industrie a connu un développement rapide passant de 7 usines en 2011 à 35 en 2018, avec une capacité de traitement 5 000 tonnes/jour. Cela suppose l'existence d'un approvisionnement continu en poissons que les usiniers ont pu trouver, dans un premier temps, auprès des grandes pirogues sénégalaises et des bateaux turcs plus tard. Ceci a eu pour effet d'accroître considérablement les débarquements de petits pélagiques.

Le volume de poisson entier transformé en sous-produits est passé de moins de 20 000 tonnes en 2006/2007 à plus de 450 000 tonnes en 2017. (figure 16). Il est composé principalement de sardinelles (*S. aurita* et *S. maderensis*), d'éthmalose (*Ethmalosa fimbriata*) et de sardine (*Sardina pilchardus*) (figure 17).

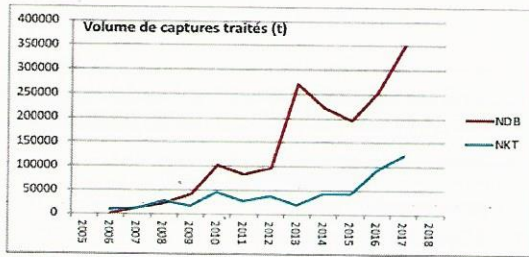


Figure 14 : Évolution de la quantité des poissons petit pélagiques transformée entre 2005 à 2017

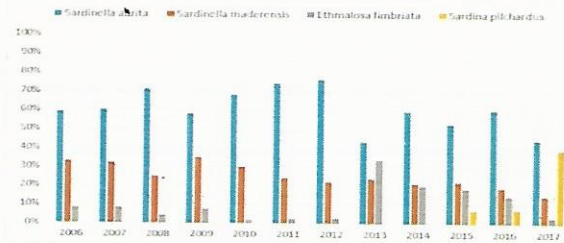


Figure 15 : Évolution du pourcentage par principales espèces transformées dans la zone nord (Nouadhibou)

Le volume de farine de poisson exportée par la Mauritanie a atteint 85 000 tonnes en 2016 et 105 000 tonnes en 2017.

III.4. Évaluation des ressources pélagiques

L'évaluation des ressources pélagiques a fait appel à deux catégories de méthodes : d'une part, les méthodes dites directes, qui consistent à analyser l'évolution de l'abondance des stocks à partir des données des campagnes scientifiques, et d'autre part, les méthodes indirectes, basées sur l'ajustement de modèles de dynamique des populations aux données de statistiques de captures et d'efforts de pêche. Les travaux d'évaluation conduits lors du GT COPACE en 2018 en Gambie ont servi de base pour les analyses. Des approches supplémentaires ont été utilisées pour combler les insuffisances des résultats de l'évaluation effectuée par le COPACE. En particulier, pour les sardinelles, le chinchard atlantique et le maquereau, une version du modèle de dynamique de Fox a été utilisée. Aussi, le modèle de production de Schaefer a été ajusté, intégrant une nouvelle série des PUE standardisée.

Les diagnostics d'exploitation s'établissent comme indiqué dans le tableau 1, montrant qu'en dehors de la sardine et des maquereaux les espèces pélagiques sont soit surexploitées ou pleinement exploitées. Les situations les plus préoccupantes sont celles de la sardinelle ronde et de l'Ethmalose dont les indicateurs sont dans le rouge. De plus, pour la première espèce, on observe que la longueur modale dans les captures artisanales mauritaniennes en 2016-17 a diminué de 3 cm comparé à 2012.

Tableau 4 : Résumé de l'état d'exploitation des stocks de petits pélagiques dans la région (source : modifié de COPACE/FAO, 2018)

	Stocks	Potentiel sous-région MSY (COPACE 2017 et IMROP 2019)	BIOMASSE (COPACE valeur Moyenne et Série Nansen)	Biomasse Potentielles (acoustique 2017)	Captures totales (COPACE 2017)	Captures Mauritanie (2018)	Diagnostic COPACE	Diagnostic GT IMROP 2019
Mauritanie - Maroc	Sardine Stock C	1 040 000	2 900 000	1 160 000	700 000	380 000	Sous-exploité	Le stock est sous exploité
	Maquereau	472 000	2 139 000.	641 700	381 000	191000	Pleinement exploité	XSA et ICA : Stock est sous-exploité
	Anchois			300 000		1500*	Pas de diagnostic	Pas de diagnostic
	Chinchard de l'Atlantique	108 000	533 000	159 900	112 000	66 000	Pleinement exploité	XSA et ICA : Incertitudes modérée.
Mauritanie - CSRP	Chinchard noir	388 000	368 000	260 000	235 000	170 000	Surexploité	
	Chinchard Jaune					2 400	Pas de diagnostic	
	Sardinelle ronde	440 000 (IMROP)	2 040 000	816 000	398 000	241 680**	Surexploité	Convergence des indicateurs mais certains avis divergents et certaines incertitudes liées à l'unicité de stock et à l'échantillonnage
	Sardinelle plate	265 000 (IMROP)	758 000	303 200	212 000	76 320	Pas pleinement exploité	
	Ethmalose			67000	117 000	72 000	Surexploité	Espèce relique, incertitudes liées à l'unicité de stock et à l'échantillonnage
	Thon01s tropicaux	TAC ICCAT : Thons obèses : 65000 † Albacore : 110 000 †				30 000	Résultats ICCAT : Listao : sous exploité Thons obèses : Surexploité Albacore : Pleinement exploité	
	Totaux	2 713 000		3 707 800		1 230 000		

* la moyenne des captures de l'anchois de 1990-2012 avoisine 87 000 tonnes.

** sans les captures des pirogues senneurs en 2018

III.5. Recommandations :

III.5.1. Recommandations générales

1. Assurer une augmentation de l'intensité d'échantillonnage et l'adapter à l'évolution des nouvelles flottilles ;
2. Améliorer les évaluations des différents stocks de petits pélagiques ;
3. Envisager le scénario d'évolution de l'état des stocks sous l'effet combiné de la surexploitation et du changement climatique ;
4. Renforcer la coopération sous régionale, notamment entre le CRODT et l'IMROP dans le domaine du suivi des ressources partagées en particulier les sardinelles ;
5. Mettre en œuvre différentes techniques destinées à identifier les stocks, sous-stocks et leurs migrations transfrontalières ;
6. Reprendre les campagnes de recrutement des espèces de petits pélagiques.

III.5.2. Recommandations spécifiques

1. Réduire les captures sur les stocks surexploités : l'éthmalose, la sardinelle ronde ;
2. Approfondir la perception de l'état du stock de chinchard noir (T. treace) ;
3. Surveiller l'augmentation de l'effort de pêche résultant d'incessants progrès technologiques (puissance, équipements instrumentaux, etc.)
4. Utiliser chaque année les données russes désagrégées par strates spatio-temporelles (mois, carrés statistiques) et appliquer les proportions aux captures mauritaniennes de chinchards ;
5. Obtenir des estimations plus précises de la composition des captures soit à bord (observateurs) soit au niveau des usines ;
6. Assurer la formation du personnel en charge de l'identification des espèces au niveau des usines ;
7. Exiger l'accès aux usines pour la collecte des données scientifiques.

IV. Pêcheries hauturières démersales

IV.1. Description des pêcheries industrielles démersales

La flottille démersale cible des espèces de céphalopodes, crustacés, poissons, crabes et langoustes. L'effectif de cette flottille a fluctué sur la période d'étude entre 150 et 400 unités (environ). Durant les trois dernières années, on enregistre une tendance à l'accroissement liée à l'entrée de nouvelles unités.

IV.1.1. Céphalopodes

IV.1.1.1. Effort de pêche

L'effort en jours de pêche des céphalopodiers enregistre une tendance globale à la baisse de 2002 à 2016 suivie d'une augmentation au cours des deux dernières années, atteignant 23000 jours de pêche en 2018 (figure 18). Cette tendance est semblable à celle de l'évolution du nombre de navires céphalopodiers, qui passe de 94 en 2016 à 161 navires ciblant les céphalopodes en 2018.

IV.1.1.2. Captures

Les quantités totales de céphalopodes débarquées en Mauritanie varient entre environ 21000 T et 48000 tonnes. Le poulpe représente en moyenne plus de 80 % du total des quantités de céphalopodes (figure 19).

Les captures du poulpe réalisées par la pêche hauturière céphalopodière montre une tendance globale à la baisse sur toute la période avec une relative stabilité en 2013-2016, suivie d'une amélioration en 2017 et 2018. Cette amélioration est imputable à un accroissement de l'effort de pêche.

Pendant longtemps, les débarquements de poulpe étaient dominés par la pêche hauturière. A partir de 2012, après le départ des navires européens de la zone de pêche mauritanienne, on assiste à une inversion de cette situation. Ainsi, les débarquements de la pêche artisanale dépassent largement ceux de la pêche hauturière (Figure 20).

IV.1.1.3. CPUE

Au cours de la période 1998 – 2018, les CPUE de poulpe de la pêche hauturière ont varié entre 338 kg/jp et 671 kg/jp. Le retrait en 2012 de la flottille européenne a contribué à l'amélioration des rendements de la pêcherie hauturière qui atteignent leur pic en 2016. Après ce pic, les rendements ont connu une diminution progressive (figure 21).

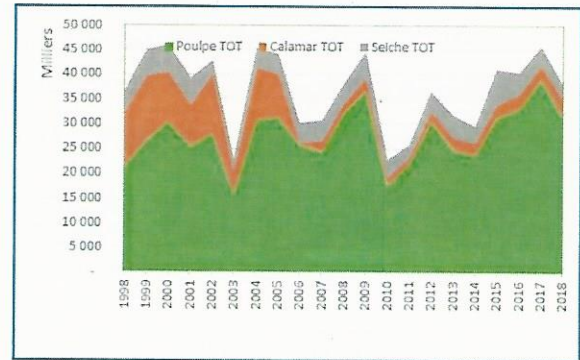
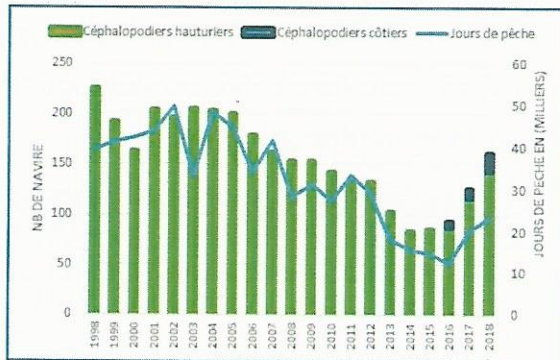


Figure 16 : Effort de flottilles céphalopodière hauturière et côtière

Figure 17 : Captures totales de céphalopodes (hauturière, côtière et artisanale)

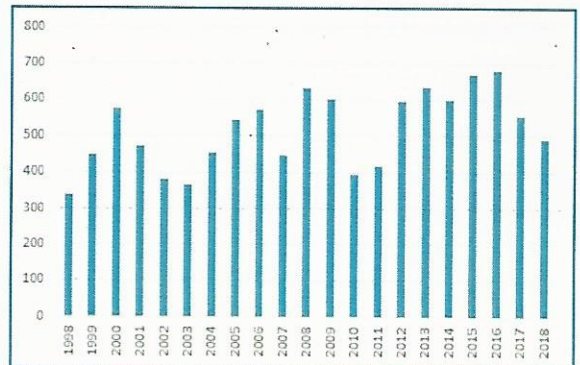
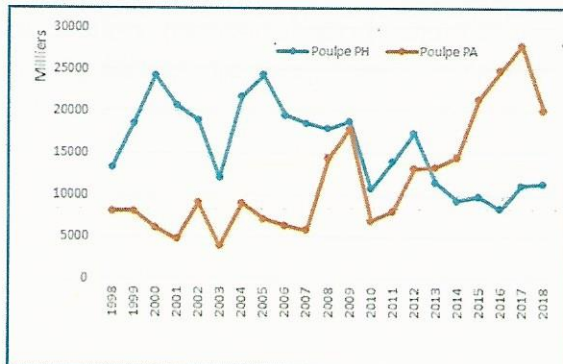


Figure 18 : Quantités débarquées de poulpe par les pêches hauturière et artisanale

Figure 19 : Évolution des CPUE de la pêche hauturière entre 1998 et 2018

IV.1.2. Crevettiers

IV.1.2.1. Effort de pêche des Crevettiers

En Mauritanie, la pêche aux crevettes a démarré dans les années 1960 avec des chalutiers espagnols. La constitution progressive d'une flotte crevettière mauritanienne à la fin des années 1990 a contribué à l'augmentation de l'effort sur ces espèces. Cet effort atteint son niveau maximum d'environ 16 000 jours de pêche en 2002 puis régresse progressivement à partir de cette période (figure 22). Cette baisse serait imputable au retrait de certaines unités européennes et une très large majorité des unités nationales ainsi qu'à l'instauration d'un second arrêt biologique en 2008.

IV.1.2.2. Evolution des captures

Les quantités déclarées par les crevettiers (toutes espèces confondues) ont fortement augmenté jusqu'en 2007 où elles atteignent un pic de 8971 tonnes (figure 23). Au-delà de cette année, une tendance globale à la chute est observée jusqu'en 2015 (385 t). Durant les 2 dernières années, on assiste à une amélioration avec 2413 t en 2018. Cette variabilité des débarquements s'explique par le mouvement de navires notamment espagnols en raison notamment des révisions des accords de pêche RIM-UE.

La figure 24 donne la part dans les captures des deux espèces Gamba et Langostino.

IV.1.2.3. Captures par Unité d'Effort (CPUE)

Les CPUE de la Gamba et de la langostino, calculées sur la période allant de 1992 à 2017, ont été estimées ; séparément pour les 2 espèces, à partir des efforts et captures de la flotte espagnole du fait que ces unités sont les plus actives en Mauritanie en termes d'effort et de captures.

L'abondance des deux crevettes (estimée à travers la CPUE) est marquée par des fluctuations importantes d'une année à l'autre. Cette variabilité pourrait être due à l'influence des conditions environnementales sur le recrutement de ces espèces à courte durée de vie. La gamba (*P. longirostris*) atteint un pic de 964 kg/j en 2012 avant d'indiquer une tendance à la baisse jusqu'en 2016 suivie d'une reprise. Quant à la langostino (*Penaeus spp.*), ses CPUE fluctuent fortement entre 200 et 450 kg/j (figure 25).

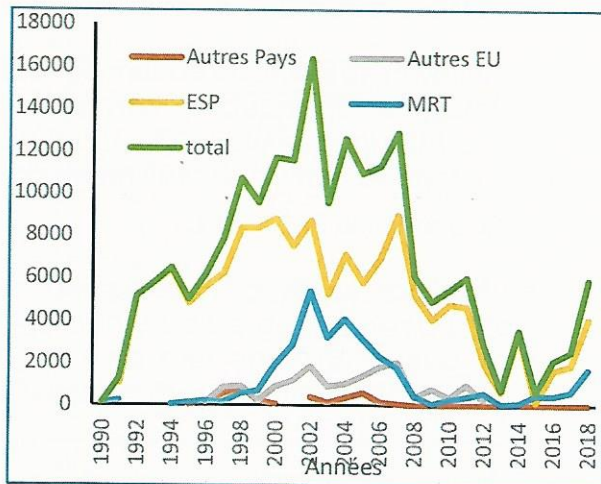


Figure 20 : Évolution de l'effort de pêche (jours de mer) des chalutiers ciblant les crevettes dans la zone de pêche de Mauritanie.

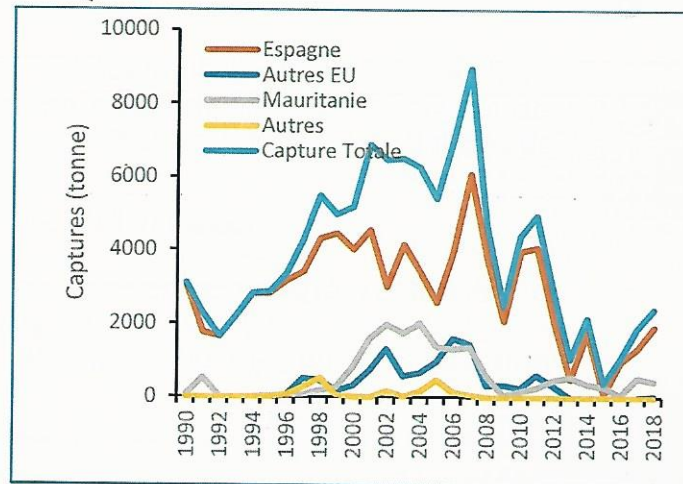


Figure 21 : Évolution des captures de crevette par nationalité

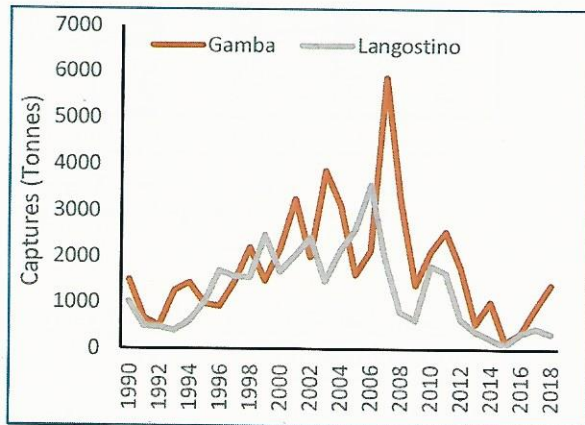


Figure 22 : Évolution des captures de *P. longirostris* (Gamba) et *Penaeus* spp. (Langostino)

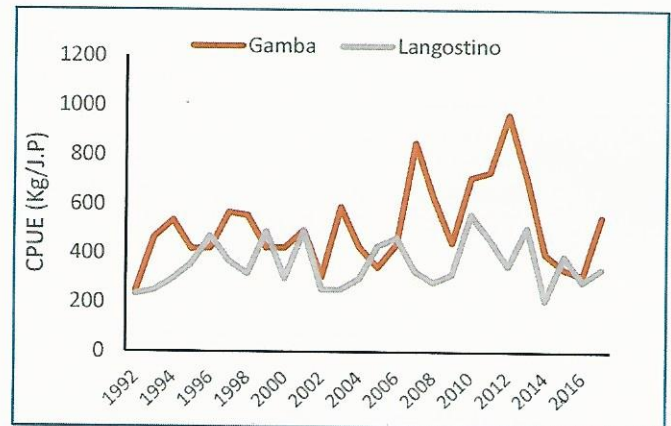


Figure 23 : Évolution des CPUE (kg/j.p) des navires espagnols ciblant *P. longirostris* (gamba) ou *Penaeus* spp. (Langostino) en Mauritanie

IV.1.3. Langouste

IV.1.3.1. Description de la pêcherie de la langouste rose

IV.1.3.2. Effort de pêche

Après une longue suspension de l'activité de pêche à la langouste, le MPEM a autorisé une pêche expérimentale entre 2015 et 2016. Le nombre de bateaux pratiquant cette pêche a connu une baisse passant de 22 unités en 2015 à 14 en 2018. Ces unités qui utilisent des filets maillants sont de longueurs variant entre 14 et 26m, s'inscrivant ainsi dans les conditions de la pêche côtière.

La ruée vers la langouste rose, espèce de haute valeur commerciale, s'est traduite par une augmentation continue et rapide de l'effort de pêche au cours de la 1^{ère} année d'exploitation. L'effort qui atteint 2575 jours de mers en 2015 tend à baisser progressivement et se situer autour 1300 jours en 2018, soit une baisse de l'ordre de 50% (figure ?). Cette baisse est due aux retraits des unités étrangères affrêtées et à l'augmentation de la durée de l'arrêt de pêche (6 mois).

IV.1.3.3. Evolution des Captures

Les volumes de captures de *Palinurus mauritanicus*, montrent une diminution drastique par rapport au début de l'exploitation, avec une baisse significative du niveau de captures. Les captures annuelles ont été divisées par 3 en une année, passant de 704 tonnes en 2015 à 233 tonnes en 2018 (figure 26).

IV.1.3.4. Evolution des Captures Par Unité d'Effort (CPUE)

La forte pression de pêche appliquée à cette ressource en début 2015 a entraîné une importante baisse de son niveau d'abondance. Ainsi, les CPUE sont passées de 273 kg/jour de mer en 2015, niveau record, à 135 kg/jour de mer en 2016, soit une diminution de +50% (figure 27).

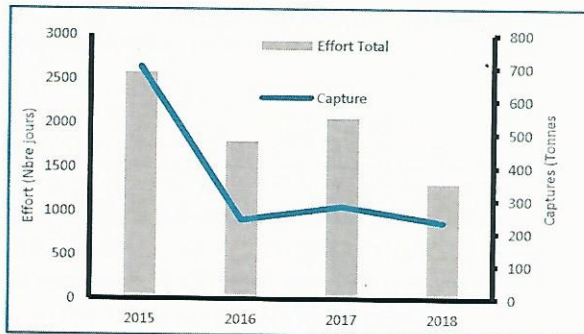


Figure 24 : Évolution annuelle des captures et de l'effort de la pêcherie de la langouste rose

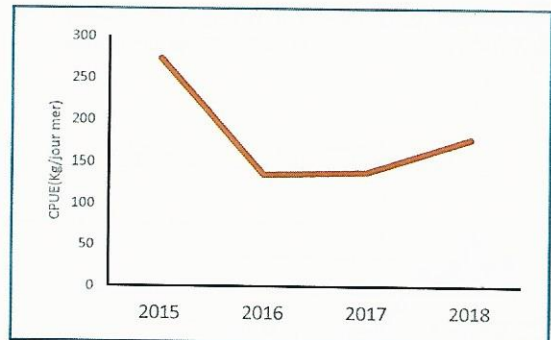


Figure 25 : Captures par unité d'effort de la langouste rose

IV.1.4. Merlus

IV.1.4.1. Effort de pêche

Le nombre de merluttiers opérant en Mauritanie est passé de 45 navires dans les années 90 à seulement 10 en 2018. L'effort en jours de pêche ainsi développé a suivi cette tendance à la baisse jusqu'en 2015 avant de s'améliorer au cours des dernières années suite à l'entrée de nouvelles unités (figure 28).

IV.1.4.2. Captures

Les captures de merlus noirs ont baissé de 2002 à 2013 avant de s'accroître jusqu'en 2018. Cet accroissement est plus prononcé durant les trois dernières années enregistrant près de 14000 tonnes en 2018. L'augmentation des captures est imputable à l'effort de pêche et à l'abondance des merlus (figure 29).

Les merlus sont aussi capturés par d'autres flottilles. C'est le cas notamment de navires pélagiques qui débarquent des quantités significativement importantes.

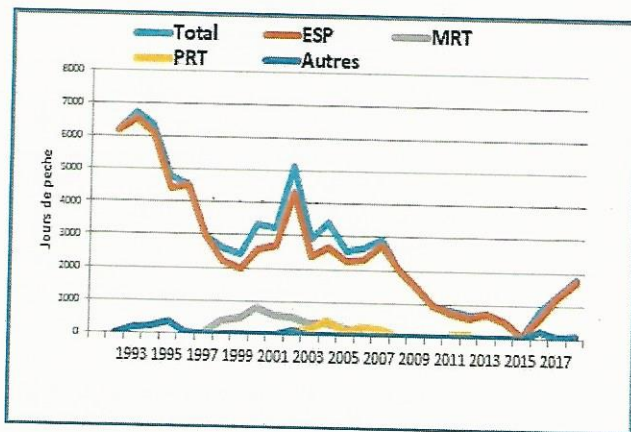


Figure 26 : Évolution de l'effort de pêche par pays (en nombre de jours de pêche) de 1993 à 2018

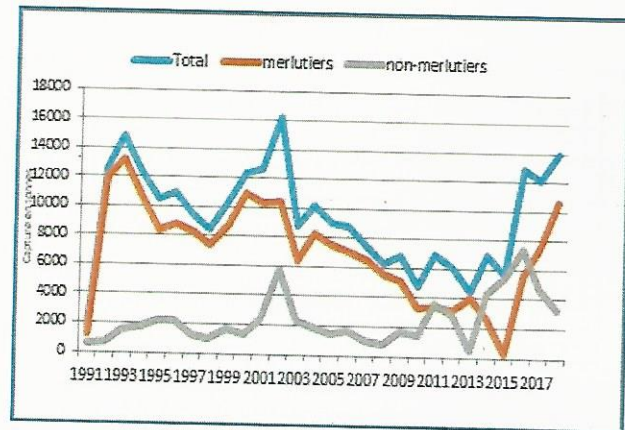


Figure 27 : Captures de merlu noir des navires merlutiers et non-merlutiers de 1991 à 2018

IV.1.4.3. Les CPUE

Les CPUE suivent une tendance générale à l'augmentation. D'environ 1000 kg/j en 1991, elles passent à environ 6000 kg par jour de pêche en 2018 (figure 30).

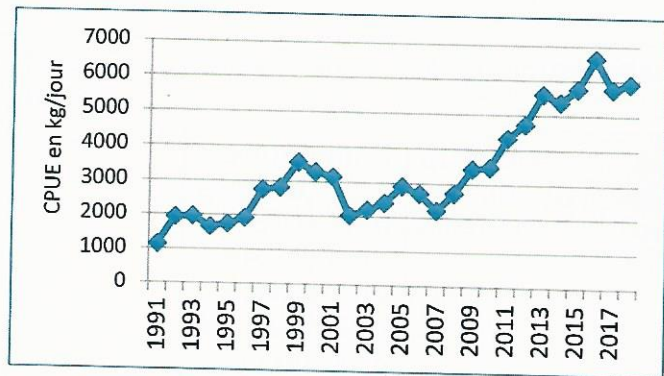


Figure 28 : Captures par unité d'effort (CPUE kg/j) des navires ciblant les merlus noirs dans la zone de pêche de Mauritanie sur la période 1991-2018

IV.1.5. Poissonniers hauturiers démersaux

IV.1.5.1. Effort de pêche

L'effort des poissonniers a fortement varié au cours de la période récente, notamment pour les deux principales composantes que sont les navires espagnols et mauritaniens. Ces bateaux enregistrent des baisses suivies d'une amélioration sensible (figure 31).

L'effort des européens se situe à 500 jours de pêche en 2018, et celui des mauritaniens à 5 700 jours.

IV.1.5.2. Captures

Les captures des poissonniers sont relativement importantes et sont en nette augmentation, passant à plus de 12 000 t en 2018 dominées par les bateaux mauritaniens (figure 32). Ces captures sont dominées par les merlus, les daurades, les cymbiums et les ombrines.

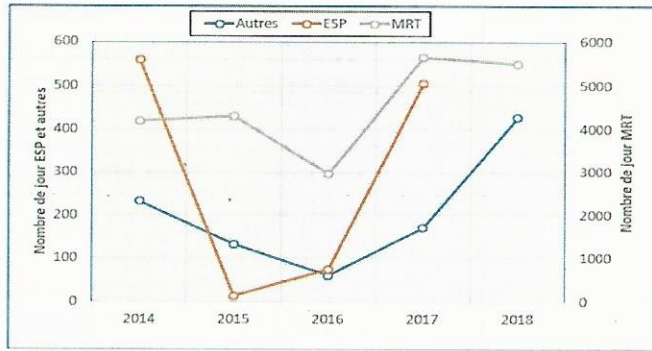


Figure 29 : Évolution annuelle de l'effort de pêche (jours) par nationalité sur la période 2014 – 2018

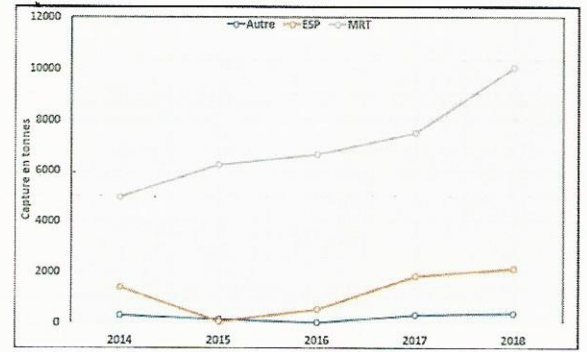


Figure 30 : Évolution des Captures annuelles (toutes espèces confondues) des poissonniers par nationalité sur la période 2014 – 2018

IV.1.5.3. Évaluation des ressources démersales

Tableau 2. Synthèse des résultats des évaluations des principaux stocks démersaux

Stock	Capture en tonnes	Potentiel (MSY)	Évaluation	Recommandation
Poulpe <i>Octopus vulgaris</i>	31 500 (2018) Captures moyenne 2015-2018 : 33 900 (PA=23 500 ; PH=10 400)	32 700	Pleinement exploité, avec une amélioration soutenue de la biomasse jusqu'en 2015 suivi d'une baisse relative en 2016 et 2017. En 2018 elle augmente légèrement	Maintenir un niveau de TAC inférieur au potentiel (32 700 T).
Seiches <i>Sepia spp.</i>	3000 (2018)	4 000	Sous-exploité	Bien que de plus en plus ciblés, ces stocks restent sous exploités Reporter une partie de l'effort poulpe sur ces deux espèces
Calmar <i>Loligo vulgaris</i>	3 800 (2018)	10 000	Sous-exploité Le potentiel antérieur sans doute sous-estimé	
Langostino <i>Penaeus notialis</i>	384 T (Moyenne 2015-2018 :284 T)	3984	Sous-exploité	Augmenter progressivement l'effort de pêche

Gamba <i>Parapenaeus longirostris</i>	886 T (Moyenne 2015-2018 : 624 T)	2 808	Sous-exploité	Augmenter progressivement l'effort de pêche
Langouste rose	295 T (2018) (Moyenne 2015-2018 : 381 T)	-	Surexploité	Diminuer la mortalité par pêche.
Merlus <i>Merluccius spp.</i>	12 706 (Moyenne 2015-2018 : 10 815)	10 093	Pleinement exploité	Geler le niveau de la mortalité par pêche et diminuer les captures de prises accessoires de merlus noirs au niveau des autres pêcheries et notamment de la flottille pélagique, qui sont actuellement très élevées
Autres espèces démersales	190 000T dont PH et PC = 40 000T (dont 20 000T par la PH pélagique) PA=150 000T (dont 50 000T de mullet noir)	Non évaluées	L'amélioration des indices d'abondance de 2008 à 2016 suivie d'une baisse qui est en relation avec l'augmentation des captures ces dernières années	Renforcer les mesures de gestion et maintenir le niveau actuel des captures

IV.2. Recommandations

IV.2.1. Recherche et d'aménagement

• Céphalopodes :

– Poulpe :

- Renforcer le suivi du stock du poulpe par la poursuite des campagnes radiales et leur extension à la zone sud Nouakchott ;
- Etudier l'identité de(s) stock(s) par une approche génétique ;
- Maintenir un niveau de TAC en deçà du potentiel ;

- Poulpe, seiche et calmar : Renforcer la collecte de données sur les structures de taille et la biologie pour affiner les inputs du modèle analytique (VPA) mis en œuvre.
- Reporter une partie de l'effort poulpe sur les espèces de seiche et de calmar qui sont sous-exploitées.
- Dissocier le TAC dans le cadre de la concession céphalopode en TAC spécifique au poulpe et un autre spécifique aux seiches-calmars.

- Crustacés :
 - Langostino et Gamba : Augmenter progressivement l'effort de pêche.
 - Langouste rose :
 - Réduire l'effort de pêche
 - Renforcer le système de suivi de l'exploitation en vue de l'utilisation de nouvelles approches d'évaluations des stocks.
- Poissons démersaux :
 - Merlus :
 - Geler le niveau actuel de captures et
 - Réduire, voire interdire, les prises accessoires de merlus noirs pour les flottilles pélagiques
 - Pour les autres poissons démersaux, renforcer les mesures de gestion et maintenir le niveau actuel des captures

IV.2.2. Recommandations générales

- Données :
 - Renforcer et optimiser les systèmes de collecte des données notamment l'observation en mer, le suivi des débarquements (composition des espèces, mensurations...) pour améliorer les évaluations des stocks démersaux.
- Gestion et aménagement :
 - Adopter une approche de précaution pour les espèces ou groupes d'espèces pour lesquels les évaluations n'ont pas été possibles.

V. Indicateurs socioéconomiques du secteur des pêches

La pêche est un secteur vital pour l'économie mauritanienne. Depuis la mise en œuvre de la stratégie sectorielle 2015-2019, des efforts importants ont été consentis afin de maximiser les retombées socioéconomiques du secteur. Cela concerne notamment la mise en place des grands chantiers d'infrastructures et l'amélioration de la gouvernance du secteur. Ces efforts ont permis d'améliorer significativement les performances du secteur.

V.1. Etat de l'investissement

Les investissements publics et privés dans le secteur ont connu un important essor au cours des dernières années. Dans ce cadre, de grands chantiers ont vu le jour pour une valeur globale de plus de 600 Millions \$. Cela concerne les infrastructures portuaires (construction de nouveaux ports, réhabilitation et extension des infrastructures existantes), la mise en place d'un chantier de construction navale à Nouadhibou et de nouvelles infrastructures de valorisation à terre des produits de la pêche.

Plusieurs autres projets publics sont envisagés dans le court et moyen terme tels que la construction des sièges de l'ONISPA, l'IMROP, la GCM et un quai pour les navires de la GCM pour un montant global d'environ 30 Millions d'euros.

Les principaux investissements privés dans le secteur ont atteint, depuis la mise en œuvre de la stratégie, 13.5 Milliards MRU, soit environ 370 millions de dollars US de plus par rapport à l'objectif fixé par la stratégie sectorielle à l'horizon 2019/2020.

Le nombre d'usines autorisées est passé de 68 en 2013 à plus de 149 en 2018, renforçant ainsi les capacités de stockages des produits de la pêche qui étaient de 20 milles tonnes en 2013 et atteignent 70 milles tonnes en 2018, soit un accroissement de plus de 300%.

V.2. Système d'exploitation

V.2.1. Le nombre des concessions

Le nombre total de concessions de pêche accordées en 2018 est de 11.234 contre 11.105 en 2017. Il est à noter que pour la pêche artisanale, il s'agit d'un quota collectif alors que pour la pêche hauturière et côtière, le quota est individuel.

V.2.2. Les industries de transformation et de valorisation

Le nombre d'usines de traitement des produits halieutiques a connu une augmentation importante entre 2013 et 2018 passant de 68 à 149, soit un accroissement d'environ 120%. En termes de type de traitement, les usines de congélation/frais représentent 70% de l'effectif total, contre 27% pour la farine et huile de poisson et 3% pour les produits élaborés. Les usines de traitement et d'entreposage sont localisées surtout à Nouadhibou et Nouakchott.

V.2.3. Les marchés et l'évolution récente des exportations des produits de pêche

V.2.3.1. Contexte international de l'offre de poisson

Les produits de la pêche occupent une importante place dans les échanges internationaux. A l'échelle mondiale, les tendances de la production du secteur de la pêche et de l'aquaculture au cours des dernières années, confirme la tendance à l'accroissement de la production halieutique mondiale totale (poissons, crustacés et mollusques) pour atteindre une valeur record d'environ 171 millions de tonnes en 2016.

Le commerce des produits halieutiques couvre une large gamme de produits. La production mondiale des produits de la pêche est assurée en majeure partie par un nombre limité de grands pays producteurs dont, notamment la Chine et le Pérou qui occupent les deux premiers rangs depuis 1999 totalisant respectivement 16,6% et 7,7% en 2016. Quant à la Mauritanie, elle assure actuellement une production globale (2018) de près de 1.200.000 tonnes, représentant ainsi moins de 1% de la production halieutique mondiale. Cette production est principalement orientée vers l'exportation.

V.2.3.2. Evolution des exportations mauritaniennes des produits halieutiques

Les données d'exportations des produits halieutiques montrent des changements importants au cours des dernières années. En effet, les exportations annuelles des produits de mer ont évolué de 392 milles tonnes en 2013 à 897 milles tonnes en 2018.

La valeur des exportations a atteint 39 milliards MRU en 2018 (figure 33), soit une progression en valeur de +93% et en quantité de +37% par rapport à 2015.

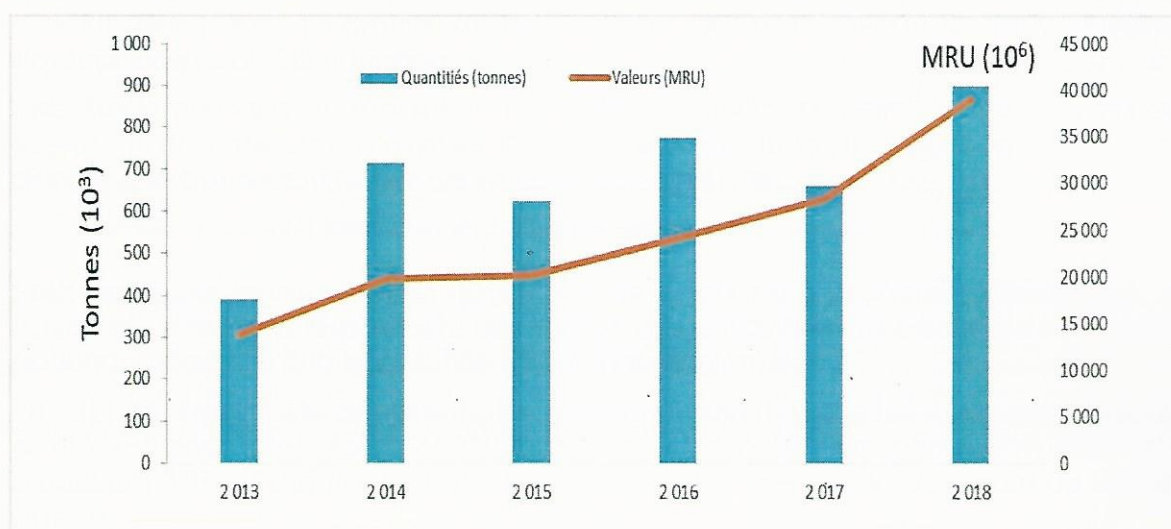


Figure 31 : Exportations des produits de la pêche en volumes et en valeurs (source Douanes, 2019).

3.3 Destination et compétitivité des produits mauritaniens

Les produits de la pêche jouent un rôle-clé dans les exportations mauritaniennes. Essentiellement destiné au marché extérieur, elles ont enregistré une évolution remarquable ces dernières années avec 63 destinations à travers le monde.

Au cours de la période 2013-2018, le continent africain a constitué la principale destination des produits halieutiques avec une moyenne annuelle de 56 % du volume des exportations totales. Il est suivi par l'UE (17%), la Russie (15%) et l'Asie (12%).

En valeurs, l'UE représente 40%, suivi de l'Asie 28%, l'Afrique (22%) et la Russie 10%.

Il est à signaler que les exportations vers le marché asiatique sont principalement composées de céphalopodes qui représentent 86% du total de la valeur des exportations sur ce marché. Pour l'Afrique, ces exportations sont composées à hauteur de 65% du congelé (notamment les petits pélagiques et les espèces démersales).

Les exportations vers le marché américain restent faibles et ce tant en valeur qu'en quantités.

Cette performance des exportations des produits de la pêche, certes significative, reste néanmoins en deçà des potentialités réelles du secteur qui recèlent des opportunités de diversifications considérables pouvant améliorer la compétitivité des produits d'exportations.

V.3. Contribution du secteur à l'économie nationale

V.3.1. Valeur ajoutée et produit intérieur brut (PIB)

La valeur ajoutée pêche a connu une croissance soutenue au cours des dernières années. Elle est passée de 2,9 Milliards MRU en 2014 à 6,2 milliards MRU en 2018. La part de la pêche dans le PIB du secteur primaire est passée de 7.1% en 2015 à 13.3% en 2018. La contribution du secteur au PIB total a connu également la même tendance et ce, malgré une augmentation continue du PIB total. En effet, elle est passée de 1.8% en 2015 à 3.3% en 2018. Il faut toutefois signaler que le PIB pêche tel que calculé par l'ONS ne prend en compte que les captures (activité primaire) et n'inclut donc pas l'industrie et les services qui sont reversées dans d'autres compartiments du PIB national.

Une étude en cours de réalisation par l'IMROP, suivant la méthode des chaînes de valeur, devra permettre d'évaluer la valeur ajoutée du secteur dans sa globalité et donner une bonne estimation de sa contribution au PIB.

V.3.2. La contribution à la sécurité alimentaire

Pour apprécier la contribution du secteur de la pêche à la sécurité alimentaire, le travail se base sur la disponibilité apparente des produits de la pêche sur le marché national rapportée à la population totale mauritanienne.

En 2017, la disponibilité apparente (production totale moins le total des exportations) a été estimée à environ 49 000² tonnes par an pour une population résidente avoisinant 3 894 000 individus, soit une consommation per capita de l'ordre de 12,6 kg par an.

V.3.3. Contribution à l'emploi

Divers types d'emplois directs et indirects ont été considérés dans les pêcheries mauritaniennes. Les emplois directs ont été estimés à travers l'estimation du nombre de pêcheurs artisanaux (pêche maritime), le dénombrement des marins embarqués à bord des bateaux côtiers et hauturiers, le dénombrement des mareyeurs et du personnel des établissements de traitement à terre. Ainsi, les emplois directs atteignent 66 461 emplois répartis comme suit : 42903 pêcheurs artisanaux, 6191 marins côtiers et

² Chiffre de disponibilité apparente estimé lors du groupe de travail a été corrigé en déduisant un double comptage des quantités distribuées par la SNDP

4796 marins hauturiers, 2248 mareyeurs, 1937 transformateurs artisanaux et 8394 dans les usines et entrepôts frigorifiques.

En considérant la diversité et la multitude des services liés à l'activité de pêche ainsi que les ratios généralement utilisés pour les appréhender, les emplois générés par le secteur des pêches sont estimés à 226 000.

Les emplois générés par la pêche continentale n'ont pas été pris en considération dans cette estimation en attendant de réaliser une enquête conséquente.

V.3.4. Recettes publiques

Il existe principalement deux approches de politiques fiscales. La première approche, dite rentière, met plus l'accent sur les recettes générées par le Trésor public et l'autre dite de croissance visant la création de la valeur ajoutée. Depuis l'adoption de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP), la Mauritanie a opté pour une approche basée sur la croissance inclusive. Cette vision a été reprise dans la stratégie sectorielle des pêches. La mise en œuvre de cette dernière a été accompagnée par la révision des droits d'accès à la ressource, ce qui a permis à l'Etat de générer des recettes supplémentaires substantielles.

En 2018, les recettes tirées de la pêche se chiffrent à près de 9 milliards MRU contre 4.8 milliards MRU en 2015 (tableau 3).

Tableau 5 : Recettes publiques générées par la pêche en Mauritanie

	2 015	2016	2017	2018
Régime National	386 044 408	1 166 862 539	1 880 486 551	2 415 456 776
Régime Etranger	4 029 762 602	4 619 438 827	4 285 889 790	5 071 899 616
Autre (DGD +MPEM)	173 144 366	462 234 689	611 226 881	735 537 675
Total compte trésor	4 588 951 376	6 248 536 054	6 777 603 223	8 222 894 067
Retenues MPEM / Institutions	292 217 251	375 510 638	549 299 080	768 804 342
Total recettes du secteur MRU	4 881 168 628	6 624 046 692	7 326 902 303	8 991 698 409
Recettes totales de l'Etat en Milliards MRU*	41.9	41.9	45.7	
% pêche dans les recettes totales	11.5	15.8	16	

Source : MPEM, * source BCM, rapport annuel de 2017

V.3.5. Contribution à la balance commerciale et à la balance de paiements

Le secteur des pêches occupe une place de plus en plus importante dans l'économie du pays. Les exportations des produits halieutiques ont enregistré une nette progression au cours des dernières années. Ainsi, de 377 millions de \$ en 2014 elles passent à 624,8 millions \$US en 2017, soit respectivement 19% en 2014 et 36% en 2017 (tableau 4).

Tableau 6 : Balance commerciale, balance des paiements (en millions \$US)

Rubriques/Année	2 014	2 015	2 016	2 017
Taux de change	301,68	323,89	351,5	356,6
Exportation	1 935	1 389	1 401	1 722
Fer	731	340	418	496
Pétrole	195	73	87	66
Poissons	377	389	421	625
Cuivre	166	195	138	140
Or	407	334	289	370
Autres	59	58	47	27
% pêche dans les recettes d'exportation	19%	28%	30%	36%

Source : BCM

V.4. Recommandations

La commission a formulé les recommandations suivantes :

- Pour le calcul du PIB pêche, comptabiliser dans l'évaluation de la valeur ajoutée pêche l'ensemble des activités de la pêche (maritime et continentale) en incluant les secteurs secondaire et tertiaire ;
- La conduite d'une étude exhaustive sur l'emploi et la mise en place d'un dispositif pérenne de son suivi et ce au regard des mutations que connaît le secteur des pêches ;
- Engager une réflexion sur une politique fiscale efficiente qui permet à la fois à l'Etat d'optimiser les recettes du secteur et aux entreprises de pêche de dégager des ressources suffisantes à la modernisation de leurs outils de production et l'extension de leurs activités vers les produits à forte valeur ajoutée et d'attirer de nouveaux investissements dans le secteur ;
- Evaluer les impacts socio-économiques potentiels des changements climatiques, notamment sur les communautés de pêcheurs.

VI. Aménagement des pêches

VI.1. Mise en œuvre des principales mesures d'aménagement dans le cadre de la nouvelle stratégie des pêches 2015-2019

Le Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime a mis en œuvre la « Stratégie nationale de gestion responsable pour un développement durable des pêches et de l'économie maritime 2015-2019 ». Celle-ci se base, pour la première fois, sur un système de gestion par quotas et vise à accroître les retombées socioéconomiques du secteur des pêches.

Parmi ces retombées, on note une augmentation significative de la valeur des exportations qui atteignent 39 milliards MRU en 2018 contre 20,2 milliards en 2015, soit une augmentation de +93%. En termes de volumes, les quantités exportées atteignent 897 000 tonnes en 2018 contre 624 000 tonnes en 2015 soit une augmentation de 43,7%.

L'emploi dans le secteur des pêches a connu en 2018 une véritable progression, dépassant les prévisions de la stratégie (voir chapitre socio économie).

La domestication des captures a connu une nette amélioration, suite au développement d'une industrie locale des pêches et l'accroissement des débarquements notamment de la pêche côtière. En dépit de ces performances, des efforts en matière de transformations restent nécessaires pour plus de valeur ajoutée.

En termes d'aménagement des pêches, des améliorations importantes ont été constatées, cependant des insuffisances restent à noter :

1. La nécessité d'assurer un suivi en temps réel des débarquements (modalités de contrôle efficace) ;
2. La fixation de TACs (annuels, saisonniers par zone, etc.) sur la base des meilleures connaissances et des données fiables,
3. La maîtrise des capacités de pêche, en particulier, au niveau du segment artisanal et du segment côtier pélagique ;
4. La limitation à 5 concessions ne permet pas d'éviter la concentration : (Art 16 du D/159 2015), il est **recommandé d'apprécier la concentration en pourcentage par rapport au quota par pêcherie.**

VI.2. Plans d'aménagements

VI.2.1. Plans d'aménagement adoptés

VI.2.1.1. Plan d'Aménagement de la Pêcherie du Poulpe (PAP-P) :

Le PAP-P a été élaboré selon le processus légal comprenant les quatre étapes : la participation des parties prenantes, la conception, l'avis du CCNADP et la diffusion. Des mesures de publicité restent à faire. Il est conforme en termes de contenu aux dispositions réglementaires et dispose de la fonction de suivi évaluation faisant référence à la CAAP. Il a été adopté en 2018 par arrêté du Ministre des Pêches et de l'Economie Maritime pour une durée de 5 ans.

Tableau 7 : État d'avancement des activités prévues dans le PAP-P

Rubriques du plan	Recommandations
Suivi écobioéconomique poulpe (radiales mensuelles)	Mettre en œuvre le système d'alerte en référence au quota et mettre à contribution le Journal Electronique de Pêche (JEP). Assurer le système direct de suivi du poulpe (campagnes radiales de l'IMROP)

<p>Contrôle des captures/déclaration (expérimentation du JEP lancée et équipements, fiches de collecte) :</p>	<p>Pallier aux insuffisances et faiblesses du suivi des débarquements.</p> <p>Améliorer le contrôle de captures au niveau de la pêche artisanale et côtière (débarquement le long de la côte) à travers un suivi au niveau des usines.</p> <p>Créer les infrastructures de débarquements en mettant en place un système de criée.</p> <p>Renforcer le système de Surveillance de la pêcherie (suivi des infractions de la pêcherie, CTS...)</p>
<p>Processus de fixation du Total Admissible de Capture (TAC) : Proposition annuelle soumise au CCNADP</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Vu que le TAC actuel est basé sur le MSY en 2014, il est recommandé de conduire des évaluations annuelles permettant d'intégrer la dynamique de la pêcherie. - Fixer annuellement le TAC, puis évoluer vers un TAC saisonnier. - Les dépassements de TAC du poulpe imposent des mesures de contrôle efficaces. - Maîtriser la capacité des pêches notamment pour la pêche artisanale et côtière (affrètement « coque nue »). - Nécessité de répartir les quotas par segment en % du TAC. - Tenir compte des critères retenus à l'article 5 du PAP-P (capacité effective des segments et amélioration de la contribution de la pêcherie aux objectifs stratégiques du secteur).
<p>Processus de répartition du TAC selon les segments de la pêcherie</p>	<p>Préciser les modalités de mise en œuvre de cette mesure.</p>
<p>Stratégie de limitation des prises accessoires et des rejets</p>	<p>Faciliter l'obtention de la concession poissons démersaux (taux de tolérances étant fixés).</p>
<p>Adéquation des captures et capacités de pêche avec les quotas et TAC</p>	<p>Préciser les modalités de mise en œuvre de cette mesure.</p>
<p>Régime d'accès</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Individualiser la concession poulpe de la concession céphalopode. - Mettre en application la disposition de limitation de concentration des quotas (seuil de 10% du TAC au maximum)

Financement de la mise en œuvre du plan poulpe	- Définir des modalités pour un autofinancement du plan et affecter pour la mise en œuvre du PAP-P une dotation conséquente des appuis sectoriels (UE-RIM).
Mise en œuvre, suivi, pilotage et évaluation du plan	- Mettre en œuvre le dispositif prévu par le PAP-P et réviser l'arrêté portant création de la CAAP en l'adaptant au contexte (dispositif de suivi du PAP-P et OESP) - Renforcer les capacités des structures de pilotage et de mise en œuvre des PAPs
Tableau de bord PAP poulpe	- Prioriser la demande en informations de l'aménagement dans les missions de l'OSEP.

VI.2.1.2. Plan d'action national de gestion des raies et requins (PAN-Requins)

Le PAN Requins a été adopté depuis 2007 en harmonie et en conformité avec les engagements internationaux pour la protection de ces espèces vulnérables (Tableau 6). Son actualisation doit prévoir une concession "thonidés" pour lesquelles les raies et requins sont des espèces associées (définition d'un taux de prise accessoires).

Tableau 8 : État d'avancement des activités prévues dans le PAN Requins

Nature	Evolutions récentes	Recommandations
PAN Requins	Certaines espèces sont depuis 2017 sur la liste rouge de l'UICN	- Actualisation du PAN requins (avec prise en compte de l'activité de pêche du PNBA)

VI.2.2. Plans d'Aménagement et/ou de gestion non adoptés (projets)

Les projets de plans qui suivent ont été tous validés techniquement. Lors de l'étape d'adoption, tous les plans soumis ont reçu l'avis favorable du CCNADP, excepté le plan courbine qui a fait l'objet d'une observation pour affinement.

Tableau 9 : État d'avancement des activités des projets de plans d'aménagements

Plan d'Aménagement par Pêcherie :	Evolutions récentes	Observations/recommandations
Pêcheries des petits pélagiques	Avis favorable du CCNADP en juin 2013	- Réactualiser le projet de plan en cohérence avec la dynamique sous-régionale

Pêcherie des crevettes	Flotte industrielle UE (de 16 navires) de retour ; Petite pêche par des pirogues Concession de pêche hauturière à la crevette	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre l'évolution de la pêche par rapport à son interaction avec la pêche de poulpe (quota de 400 tonnes de poulpe aux crevettiers européens sous forme de prises accessoires autorisées) - Promouvoir la pêche sélective - Accompagner le développement d'une pêche nationale côtière et non chalutière ; - Tenir compte des dispositions de la loi, dans le cadre des accords internationaux, La séparation des licences crevette côtière et crevette profonde.
Mulets	Avis favorable du CCNADP en juin 2013	<ul style="list-style-type: none"> - Réactualiser le projet de plan
Courbine	Projet de plan élaboré en 2012 CCNADP en 2013, avec observation de plan à affiner	<ul style="list-style-type: none"> - Processus d'actualisation engagé pour quatre mois depuis décembre 2018
Plan de Gestion de la Pêche Artisanale et Côtière (PGPAC)	Séparation bien nette entre segments PA et PC (concessions différentes)	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte le développement actuel la pêche côtière pélagique et focaliser l'actualisation du PGPAC sur le segment PGPC
PAN INN	Appui FAO-2010, Projet de plan	<ul style="list-style-type: none"> - Formaliser la mise en œuvre du PAN INN

VI.2.3. Analyse des mesures techniques

La commission s'est en particulier penchée sur les deux mesures techniques : les arrêts biologiques visant le poulpe et le zonage de la pêche côtière pélagique.

VI.2.3.1. Arrêts biologiques

L'arrêt de pêche du poulpe est la plus importante mesure technique prise par le MPEM. Les arrêts de pêche, institués par le PAP-P, font l'objet d'un suivi rapproché par l'IMROP. Ceci a permis de moduler leurs périodes en fonction de la variation des facteurs environnementaux. En plus des arrêts automnal et printanier, des fermetures

de zones circonscrites sont décidées au besoin pour protéger la frange juvénile de poulpe.

VI.2.3.2. Segmentation, zonage et engins de la pêche côtière pélagique

Le zonage a été traité pour le cas particulier des segments de la pêche côtière pélagique sous l'angle de la rentabilité des trois zones de la pêche côtière.

L'analyse des éléments d'informations disponibles n'a pas permis, à ce stade, de se prononcer sur la rentabilité des unités du segment 3 dans la zone 4. Les bonnes performances de ce segment (80 tonnes/jour en moyenne) ne corroborent pas cet état de fait. Par ailleurs, cette zone correspond à celle de l'ancienne zone de pêche pélagique industrielle dont la rentabilité n'a jamais été remise en cause.

Par ailleurs, un taux élevé des prises accessoires de démersaux a été relevé pour le segment 1 dans la zone 2.

La commission recommande de :

- Réviser la segmentation de la pêche côtière pélagique et le zonage associé et ce, à la lumière des conclusions qui seront tirées des analyses des données VMS et en concertation avec la profession ;
- Prendre les dispositions nécessaires pour le respect de la réglementation en vigueur, notamment l'application de la décision N°933/17 du 14/12/2017 relative à la conformité des caractéristiques de navires autorisés en ZEEM.

VI.3. Pêches exploratoires : cas de l'anchois (chalut bœuf) et concombre ;

Deux cas ont été traités : la pêche expérimentale de l'anchois à l'aide du chalut bœuf et le concombre en apnée.

VI.3.1. Cas de l'anchois

Lors des deux mois de suivi de la pêche au chalut à bœuf avec un maillage dérogatoire de 23 mm au lieu de 40mm pour le pélagique dans la zone 4 (segment 3), il a été constaté que :

- 58% des captures sont constituées des prises accessoires, majoritairement des espèces démersales dont 9 % des requins (requin marteaux et requin à museau pointu) ;
- 42 % des prises sont principalement des espèces pélagiques (sardinelles, sardine, chinchards, maquereaux et anchois) ;
- Les captures de l'anchois sont très faibles.

Les résultats ne sont donc pas concluants, du fait probablement de l'inadéquation du choix de l'engin (chalut bœuf), de la zone de pêche, et de la courte période de suivi. La commission **recommande de refaire la pêche exploratoire en diversifiant les engins et en couvrant les saisons et les zones d'abondance.**

VI.3.2. Cas des concombres

Deux phases de pêche exploratoire au concombre de mer en 2017 et en 2018 durant lesquelles, toutes les autorisations accordées par le Département n'ont pas toutes fait l'objet de suivi car les opérateurs concernés n'ont pas respecté le protocole d'échantillonnage signé avec l'IMROP.

En 2018, un nombre de 34 pirogues a été autorisé à pratiquer la pêche exploratoire au niveau de la zone du Cap Blanc. Les quantités débarquées avoisinent 400 tonnes de concombre. Les déclarations des opérateurs et les rendements calculés à partir de données issues du suivi mené par l'IMROP montre que l'activité de pêche au concombre de mer est rentable économiquement mais sa durabilité reste à vérifier.

L'état actuel des connaissances ne permet cependant pas de donner un avis motivé quant à la durabilité de l'exploitation des holothuries. En effet, même si le suivi de cette pêche a permis de collecter un nombre important d'information sur les espèces, les connaissances restent insuffisantes pour élaborer des modèles de gestion durable des pêcheries d'holothuries.

Il serait judicieux d'appliquer une approche de précaution :

- Assurer le suivi rapproché et complet de la pêche ;
- Limiter le nombre d'autorisations et réduire leur durée à 3 mois aux lieux d'un an ;
- Fixer les règles générales à considérer pour l'attribution de licence en intégrant les facteurs environnementaux et socioéconomiques.

VI.4. Industrie de la transformation dans le secteur des pêches en Mauritanie ;

En Mauritanie, l'industrie de la transformation bénéficie de certains atouts tels que l'abondance des ressources halieutiques et leur qualité mais aussi de l'existence d'un laboratoire agréé pouvant accompagner son développement ainsi qu'un cadre réglementaire récent pour l'encadrer. A cela s'ajoute les projets d'éco labélisation des pêcheries dont la finalité est de booster des filières en plein développement (poulpe et pélagiques côtiers).

Certaines contraintes telles que le coût de l'énergie, le manque de qualification dans les domaines pointus de cette industrie et la fiscalité ainsi que le régime d'investissement continuent à peser sur le développement de certaines filières de pêche.

Il a été proposé d'alléger les contraintes liées aux formalités d'exportation des produits transformés, de faire bénéficier la pêche des facilités accordées aux autres secteurs productifs (ex coût de l'électricité) et promouvoir la formation spécialisée.

VI.5. Infrastructures de débarquement en Mauritanie

Les principales infrastructures portuaires en Mauritanie sont :

- Port Autonome de Nouakchott dit Port de l'Amitié,
- Port Autonome de Nouadhibou,
- Port Artisanal de Nouadhibou et
- Port de pêche de Tanit.

Le port de Tanit a été inauguré le 10 décembre 2018. Il est destiné aux activités de la pêche artisanale et côtière et permettra notamment de décongestionner la zone nord.

Pour l'extension de sa capacité de débarquement, la Mauritanie dispose de plusieurs projets d'infrastructures. Les travaux ont déjà commencé pour la construction du Port multifonction à N'DIAGO et les négociations pour la construction d'un complexe portuaire au PK 28, au sud de Nouakchott.

L'Etat mauritanien opte pour un service public portuaire basé sur le principe de l'autonomie des établissements portuaires afin de leur permettre un développement plus harmonieux et garantir une flexibilité dans leur gestion.

En plus, il est prévu la construction, dans le court et moyen terme, de quatre PDA sur le littoral dans les zones centre et sud. Ces points de débarquement permettront une meilleure prise en charge des produits de la pêche artisanale et l'amélioration des conditions de débarquement.

VI.6. Système d'information des pêches (SIP)

Le système d'information des pêches vise une meilleure appréhension de l'état de l'exploitation des ressources halieutiques. Fondement de tout projet de développement et de planification du secteur des pêches, il doit reposer sur un faisceau de données fiables provenant de diverses sources avec un niveau de qualité mesurable.

La diversification des sources de données nécessite une harmonisation et une centralisation de ces données pour une meilleure analyse des activités du secteur des pêches. Des tentatives ont par le passé été élaborées dont un SIP réalisé avec l'appui de la coopération allemande au niveau du MPEM et dont les serveurs sont actuellement localisés à la DGTIC. Ce SIP permet d'interroger et de visualiser les informations à l'échelle de l'ensemble du secteur, mais ne prévoit pas leurs traitements.

Le workflow issu de la mise en œuvre de la stratégie adopte une nouvelle nomenclature qui impose une adaptation de l'ensemble du système de collecte de données.

Des bases de données spécifiques sont déjà mises en place au niveau du MPEM (DARE, DMM, DGEXRH, DDVP...), des institutions comme l'IMROP, l'ONISPA, la GCM et la SMCP en plus de SYDONIA (Douane). Un nouveau dispositif visant à centraliser les traitements est en cours de création dans le cadre de l'observatoire économique et sociale des pêches appuyé par le projet PRAO-MR.

Au vu de contraintes liées, entre autres, à la dispersion des acteurs, de l'hétérogénéité technique et conceptuelle des bases de données, il est recommandé de :

- Centraliser et harmoniser le SIP ;
- Garantir la pérennité du SIP (après projet) et de servir les priorités de gestion et de pilotage du secteur ;
- Définir un référentiel unique et partagé par l'ensemble des producteurs/fournisseurs et utilisateurs du SIP ;
- Capitaliser au maximum sur l'existant (projet de SIP, Flow-chart DMM-DARE-DGEXRH, etc.).



